



BANQUE des
TERRITOIRES



Observatoire des investissements du bloc communal

**Quelles intentions d'investissement
à l'échelle locale en 2026 ?**

Deuxième édition – Septembre 2026







Éditorial

Antoine Saintoyant,
Directeur de la Banque des Territoires
Directeur général adjoint du Groupe Caisse des Dépôts



La Banque des Territoires est un **partenaire à part entière des collectivités locales. Nous finançons leurs projets et nous les accompagnons aussi en conseils et expertises. C'est dans ce cadre que nous avons initié l'an dernier l'observatoire des intentions d'investir portées par le bloc communal : mieux comprendre, éclairer pour mieux accompagner. Car nous savons que ces investissements sont indispensables pour notre pays.**

Cet observatoire a rencontré un accueil très favorable, tant auprès des élus et de leurs techniciens que des associations d'élus et d'experts des investissements climat, qui y ont vu un outil utile pour objectiver les dynamiques d'investissement. Ces retours nous ont confortés dans la conviction qu'il fallait **poursuivre et approfondir la démarche** : cette deuxième édition prolonge ainsi l'analyse en comparant les intentions d'investissement inscrites aux budgets primitifs 2025 et 2026, sur le même panel de 47 collectivités représentatives de la diversité du bloc communal.

Cette édition 2026 s'inscrit dans un contexte particulier, marqué par une année électorale, traditionnellement propice à la redéfinition des priorités et des dynamiques d'investissement.

L'analyse et le suivi dans le temps de ces inscriptions budgétaires conservent, pour la Banque des Territoires, un **triple intérêt** :

Mieux anticiper les natures d'investissements des collectivités ;

Mesurer les enjeux de bifurcation en matière de **transformation écologique** ;

Et, enfin, **analyser les modalités de leur financement** (autofinancement, subventions, recours à l'endettement).

Je tiens à remercier les 47 collectivités du panel et à saluer les élus et les techniciens pour leur fidélité et leur engagement à faire vivre, à nos côtés, cet observatoire dans la durée. Je souhaite également remercier nos partenaires associés à cette démarche, la Banque Postale, CDC Biodiversité et l'institut I4CE, dont les travaux sur les investissements verts des collectivités locales continuent d'alimenter utilement nos réflexions.

Toujours mieux adapter nos offres pour répondre à l'intérêt général, tel est l'objectif que s'assigne la Banque des Territoires !

Je vous souhaite une agréable lecture.



Sommaire

Contexte et méthodologie	5
--------------------------------	---

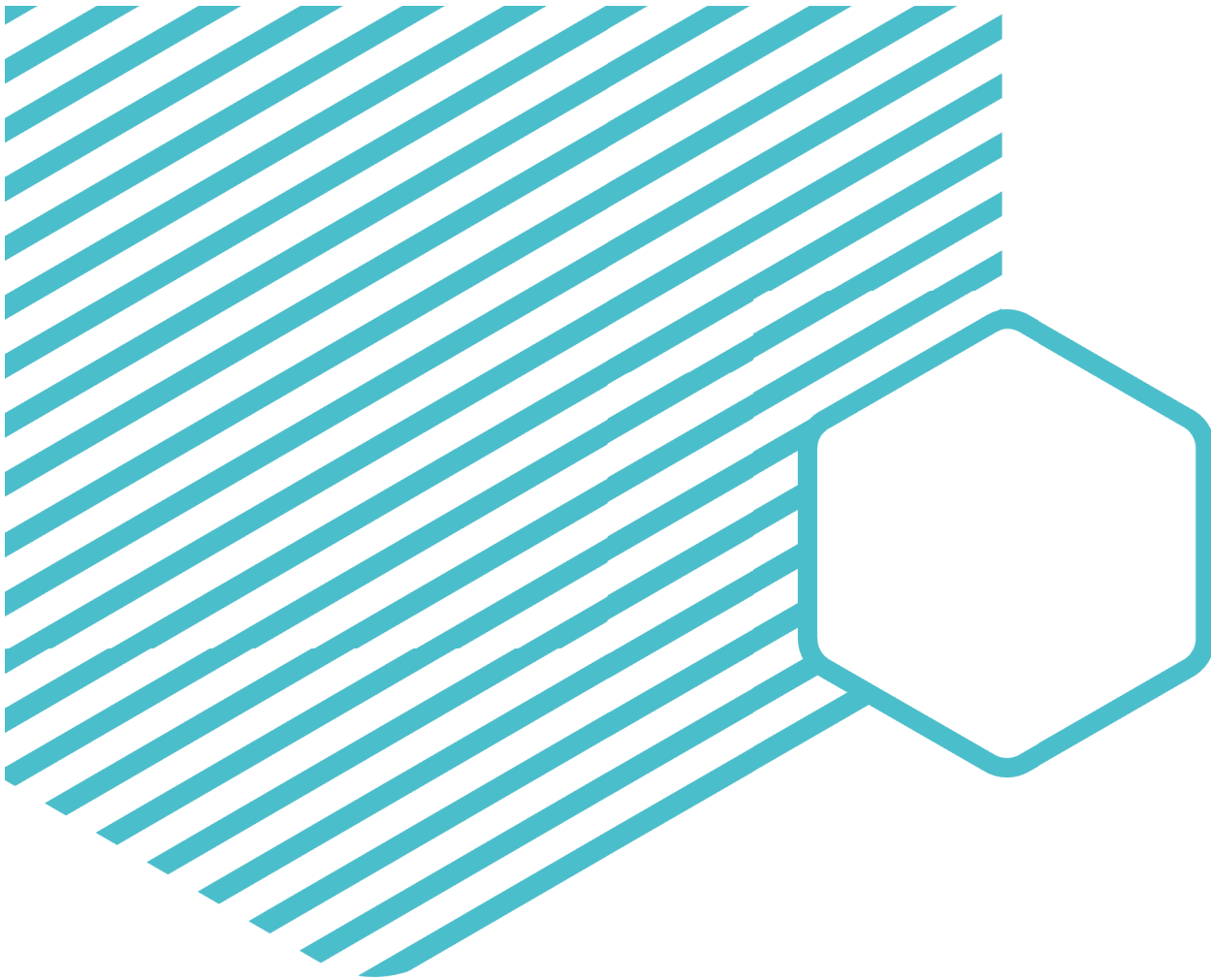
01 Malgré une hausse globale de 3,6% portée par les grandes villes et les EPCI, les intentions d'investissement diminuent dans la plupart des collectivités du panel entre 2025 et 2026	17
--	-----------

02 Entre 2025 et 2026, les intentions d'investissement sont marquées par un recul du nombre de projets portés par les collectivités du panel	23
---	-----------

03 Portée par les grandes collectivités, la hausse de la part des intentions d'investissement ayant un impact favorable sur l'atténuation du changement climatique se poursuit en 2026 pour atteindre 38%	35
--	-----------

04 Malgré un léger recul, l'emprunt demeure la principale source prévisionnelle de financement des investissements des collectivités	45
---	-----------

Annexes	57
---------------	----



A large teal hexagonal frame with rounded corners, centered on the page. Inside the frame, the text 'Contexte et méthodologie' is written in a bold, teal, sans-serif font.

Contexte et méthodologie

Prendre le pouls des dynamiques d'investissement du bloc communal.

Le bloc communal joue un rôle clé dans l'investissement public en France. Les investissements des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) apparaissent incontournables pour financer les infrastructures locales et les services à la population.

L'Observatoire, en s'appuyant sur un panel représentatif de la diversité des territoires français, entend proposer une mesure pluriannuelle des dynamiques des intentions d'investissement du bloc communal :

- Comment évoluent ces intentions ?
- Quels sont les types de projets programmés ?
- Comment les collectivités prévoient-elles de les financer ?
- Parmi ces projets d'investissement, quels sont ceux qui concourent a priori aux objectifs de transition écologique ?

54%

de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales



Soit **70,7 milliards d'euros** en 2025

65%

de l'investissement public local est assuré par le bloc communal

Source : Insee, *Les comptes des administrations publiques en 2025, 2026*

Les dépenses d'investissement du bloc communal sont guidées par les compétences des communes et de leurs groupements.

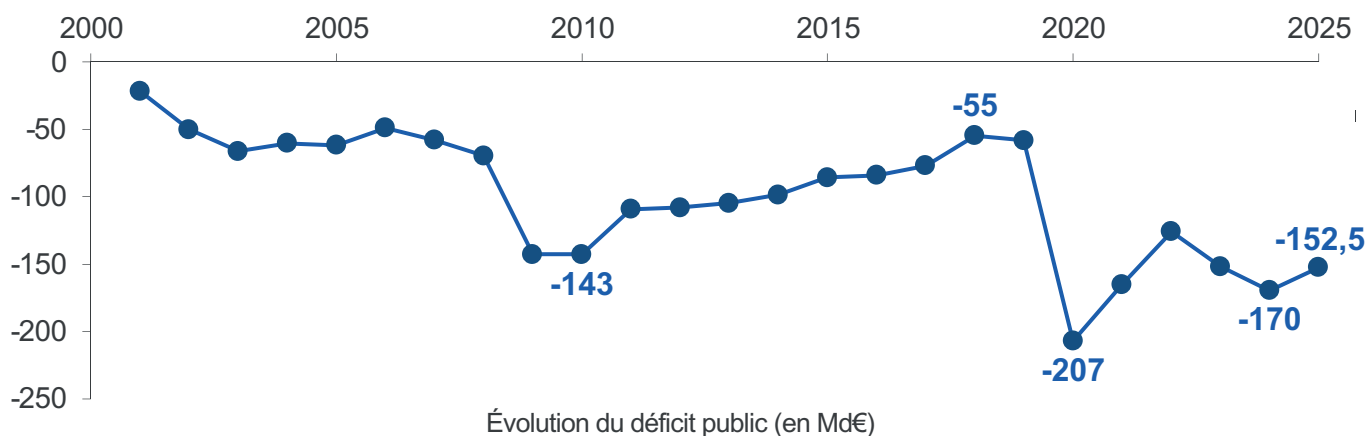
Niveau	Principales compétences obligatoires	Principales compétences optionnelles
Commune	• Affaires d'intérêt local (clause générale de compétence) • Urbanisme (PLU, permis) • Écoles primaires (construction, entretien) • Voirie communale • Eau et assainissement (si non transférées)	• Culture, sport, environnement, action sociale • Toute autre compétence locale d'intérêt communal
EPCI	• Développement économique • Aménagement de l'espace (SCoT) • Politique locale de l'habitat • Politique de la ville • GEMAPI (eau, inondations) • Gestion des déchets • Eau et assainissement • Mobilités (transports, voirie)	• Culture, sport, voirie complémentaire, environnement, action sociale, équipements publics d'intérêt communautaire • Compétences supplémentaires transférées par les communes • Missions déléguées par l'État, la Région ou le Département

Source : Direction générale des collectivités territoriales, Tableau de répartition des compétences, novembre 2019 (actualisation juillet 2025)

L'exercice des compétences du bloc communal s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint pour l'ensemble des administrations publiques.

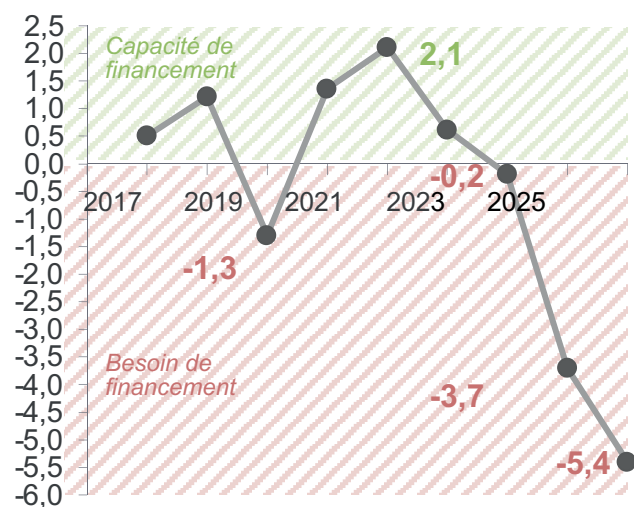
Malgré les efforts budgétaires consentis par les collectivités depuis une quinzaine d'années, le contexte budgétaire national reste dégradé, avec une dette publique à 115,7% du PIB et un déficit de 5,1% du PIB en 2025.

Une tendance à la dégradation des comptes publics.

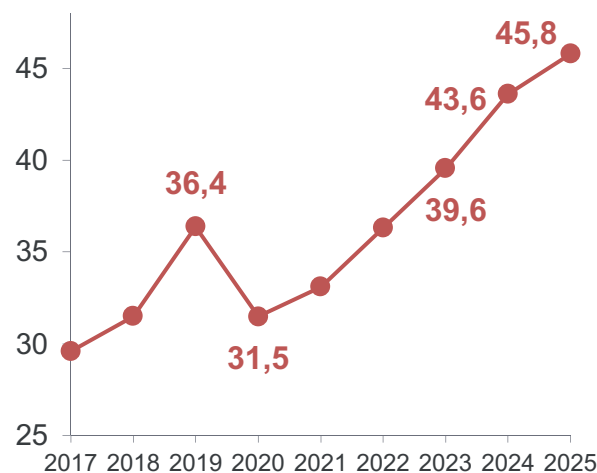


Un besoin de financement du bloc communal qui se creuse fortement en 2025, dans un contexte où les dépenses d'investissement augmentent chaque année.

Besoin / Capacité de financement (en Md€)



Dépenses d'investissement (en Md€)



Besoin / Capacité de financement = Recettes totales hors emprunts
- Dépenses totales hors remboursement des emprunts

ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2026

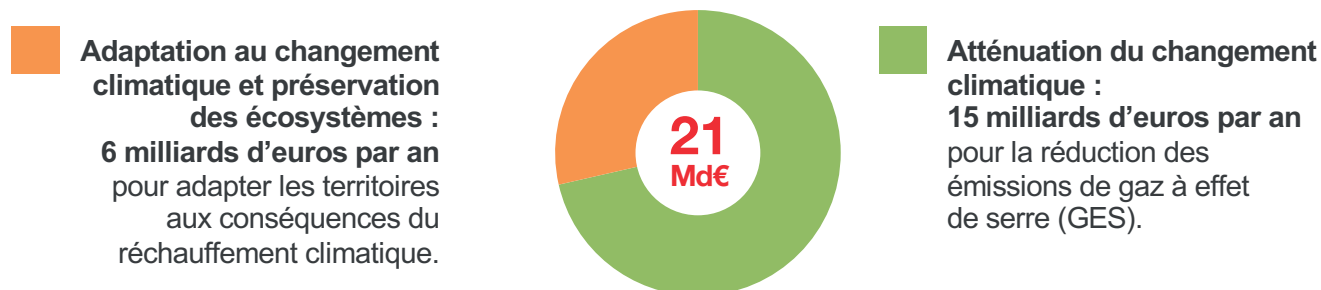
L'édition 2026 s'inscrit dans un contexte particulier pour le bloc communal, marqué par une année électorale qui pèse sur les dynamiques d'investissement : le renouvellement des exécutifs municipaux (scrutins des 15 et 22 mars 2026) coïncide avec l'achèvement des programmes engagés sur le mandat écoulé, mais aussi dans certains cas avec une refonte des projets pour les années du mandat futur.

Source : données DGCL mises à jour en août 2026

Dans ce contexte contraint, les investissements du bloc communal dans les années à venir devront permettre de répondre aux impératifs de la transition écologique.

Les communes et les EPCI, du fait des compétences dont ils disposent, jouent un rôle structurant dans la mise en œuvre de différentes politiques publiques, telles que la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), et la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Faciliter l'analyse de l'alignement, la réorientation et la planification des investissements avec ces différents objectifs constitue ainsi l'une des clés pour ancrer les territoires sur une trajectoire soutenable.

En 2023, l'Inspection générale des finances estimait à 21 milliards d'euros par an le coût de la transition écologique pour les collectivités territoriales :



Source : Inspection générale des finances, *L'investissement des collectivités territoriales*, octobre 2023

Depuis 2025, l'article 191 de la loi de finances pour 2024 rend obligatoire, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, la présentation d'une annexe verte à leur compte administratif évaluant l'impact environnemental de leurs dépenses d'investissement.

Cet état analyse la contribution des dépenses d'investissement aux objectifs de transition écologique définis par la taxonomie européenne : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, les projets liés à la gestion de l'eau, l'économie circulaire, la réduction des pollutions et la protection de la biodiversité.

Ce nouvel outil est entré en vigueur en 2024 et sera progressivement déployé d'ici à 2027. Il devrait permettre une transparence accrue, une capacité à mieux orienter les financements vers les secteurs prioritaires et un suivi plus précis des engagements financiers en faveur de la transition écologique.

Pour ce faire, les collectivités territoriales peuvent s'appuyer sur les outils de budgétisation environnementale qui sont à leur disposition : une méthodologie développée par I4CE à partir de 2019 sur le périmètre de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, puis étendue par CDC Biodiversité au périmètre de la biodiversité.



Le cadre comptable des collectivités reste peu adapté au suivi des investissements « verts ».

Il n'existe actuellement pas de système consolidé permettant de suivre efficacement les investissements « verts » des collectivités locales, dont le bloc communal.

Cette difficulté tient en grande partie aux limites des cadres qui régissent actuellement la comptabilité des communes et de leurs groupements. Ces normes comptables ne permettent pas encore de fournir un référentiel harmonisé à l'ensemble des collectivités pour distinguer les investissements sur la base d'une contribution directe ou indirecte aux différents enjeux de la transition écologique, **rendant difficile un pilotage national et une évaluation précise des efforts engagés par les collectivités.**

Par ailleurs, la nomenclature fonctionnelle des investissements du bloc communal n'est obligatoire que pour les communes de plus de 3 500 habitants, et porte uniquement sur les budgets principaux : de ce fait, il n'est pas possible de connaître précisément la finalité des investissements des communes de moins de 3 500 habitants, qui représentent près de 89% des communes françaises.

Le panorama des financements climat des collectivités locales d'I4CE de juillet 2025 soulignait que *« consolider le suivi des investissements verts réalisés par les collectivités territoriales est indispensable pour améliorer le pilotage de la mise en œuvre de la planification écologique »*.

UNE CONTRIBUTION



Au regard du cadre comptable actuel, le budget vert permet de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux dans le cycle budgétaire local mais il présente certaines limites.

Avantages d'un budget vert	Limites d'un budget vert
• Sanctuarisation d'un temps d'échange entre les directions de la collectivité ; • Intégration de la dimension environnementale dans l'ensemble des projets ; • Réalisation d'un état des lieux des dépenses au regard des enjeux environnementaux ; • Fourniture d'éléments d'aide à la décision pour alimenter le débat public.	• Incapacité d'évaluer le niveau de contribution d'une mesure au regard de la trajectoire globale de réduction des impacts ; • Ressources nécessaires à la collecte des données ; • Possibilité de comparer l'évolution du budget d'une collectivité dans le temps, mais absence de comparabilité de deux collectivités entre elles.

Pour s'assurer que les investissements engagés participent effectivement à rendre les trajectoires de développement plus soutenables, il apparaît nécessaire de mobiliser des approches complémentaires permettant de :

- Etablir des objectifs environnementaux clairs, ambitieux et compatibles avec les cadres nationaux ;
- Quantifier et qualifier les impacts environnementaux des décisions d'investissement à l'aide de métriques facilitant la comparaison et la hiérarchisation des enjeux ;
- Définir une trajectoire d'investissement prospective permettant d'atteindre les objectifs environnementaux et la mettre en regard avec les investissements réalisés ;
- Articuler cette trajectoire prospective avec la programmation budgétaire du mandat, en tenant compte des moyens financiers réellement mobilisables ;
- Faciliter, sur cette base, les arbitrages sur les décisions d'investissement.

C'est sur la base de ces réflexions qu'I4CE et CDC Biodiversité cherchent aujourd'hui à outiller les collectivités territoriales à aller au-delà d'un *reporting* environnemental dans une logique d'identification des enjeux, de priorisation des investissements et d'alignement en cohérence avec leurs objectifs environnementaux.

Ce rapport intègre ainsi des contributions de CDC Biodiversité et d'I4CE visant à présenter leurs travaux respectivement sur la **prise en compte de la biodiversité dans les décisions d'investissement** (p.32-33) et sur le **PPI aligné climat** (p.42-43).

Méthodologie : un panel représentatif de la diversité des territoires français.

La Banque des Territoires a souhaité constituer un **panel d'une cinquantaine de collectivités du bloc communal**, afin d'être en capacité d'analyser des **territoires représentatifs de la diversité des situations des collectivités françaises** (population, géographie, situation financière, caractère urbain ou rural, risque climatique, etc.). Le panel retenu est constitué de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, qui ont accepté de participer aux travaux de l'Observatoire pour une période de 5 ans.

Pour construire le panel de collectivités de l'Observatoire, la Banque des Territoires s'est fondée sur la répartition de la population française et la diversité des territoires, et a sélectionné une liste de 47 collectivités (communes et EPCI) :

Répartition de la population française

- 2/3 de la population en commune urbaine 32 territoires urbains
- 1/3 de la population en commune rurale 15 territoires ruraux

Parmi ces territoires :

- 15% de la population en commune littorale 7 territoires littoraux
- 10% de la population en commune de montagne 4 territoires de montagne
- 3% de la population en territoire ultramarin 2 territoires ultramarins
- 1/4 de la population en commune périurbaine 12 territoires périurbains

Sur la base de 47 collectivités

Le panel de 2025 est reconduit pour l'édition 2026 afin d'assurer la cohérence des analyses et le suivi d'une même cohorte de collectivités dans le temps.

Le panel constitué est par ailleurs **représentatif de la santé financière des collectivités du bloc communal**.

Au moment de la constitution du panel, la capacité de désendettement (encours de la dette ramené à l'épargne brute) des communes et intercommunalités françaises était de **4 ans et 5 mois** en 2023 (données OFGL, "Cap sur les finances des communes et intercommunalités en 2023", novembre 2024). Celle du panel de l'Observatoire était alors de **4 ans et 6 mois** : 4 ans et 6 mois pour les grandes villes et leurs EPCI, 4 ans et 2 mois pour les petites et moyennes communes et leurs EPCI.

Tout au long de l'étude, les résultats des analyses sont consolidés et présentés à l'échelle du panel. Néanmoins, pour apprécier les dynamiques d'investissement de collectivités de tailles très diverses, l'étude distingue également :



Les grandes villes et leurs EPCI :

villes-centres et métropoles associées (Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, Ville de Nancy, Métropole du Grand Nancy, Ville de Nantes, Nantes Métropole, Métropole Toulon Provence Méditerranée, Ville de Toulouse et Toulouse Métropole). Aux fins des analyses, la Ville du Havre est également considérée comme relevant de cette catégorie ;



Les communes petites et moyennes et leurs EPCI :

toutes les autres collectivités du panel.



Les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ont eu peu d'incidence sur les exécutifs des collectivités du panel : 28 collectivités sur 47 (60%) ont conservé le même exécutif et 19 disposent d'un nouvel exécutif (40%). Parmi ces dernières, seuls 6 nouveaux exécutifs appartiennent à une majorité politique différente de la précédente (13%).

Les limites méthodologiques relatives à la définition du panel

Malgré l'attention portée à la représentativité du panel, les analyses conduites à l'échelle de 47 collectivités ne sauraient permettre de tirer des conclusions générales et définitives sur les investissements du bloc communal.

Les 47 communes et EPCI du panel constitutif de l'Observatoire.



- Commune
- EPCI
- ● Binôme commune – EPCI



La liste complète des collectivités et leurs caractéristiques sont disponibles en annexe.

Aux fins des travaux de l'Observatoire, les intentions d'investissement des collectivités sont réparties en 10 grandes catégories de projets.



Bâtiments

Construction, démolition et rénovation de bâtiments publics ou de logements – dont rénovation énergétique...



Routes et voirie

Construction, rénovation ou aménagement de routes et voiries, y compris s'agissant des mobilités douces (pistes cyclables, voies vertes...)...



Aménagement du territoire

Acquisitions foncières, aménagement d'espaces publics, planification urbaine, requalification urbaine, reconquête de friches, éclairage public...



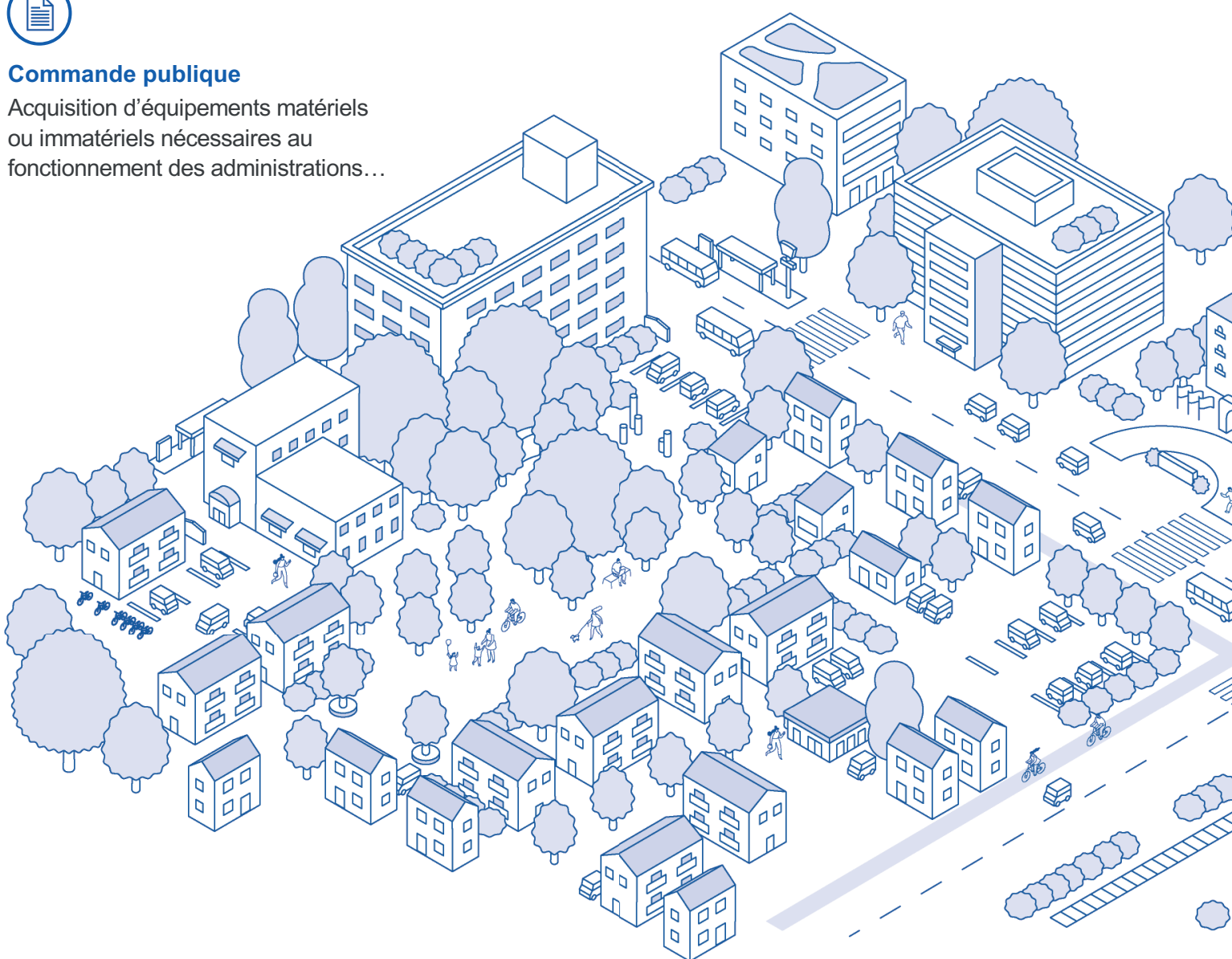
Transports

Développement des transports collectifs routiers ou ferroviaires, création de pôles d'échanges multimodaux, installation de bornes de recharge pour véhicules électriques...



Commande publique

Acquisition d'équipements matériels ou immatériels nécessaires au fonctionnement des administrations...



≈
6 300

**projets identifiés
et analysés entre
2024 et 2026**

L'analyse des documents budgétaires des collectivités a permis d'identifier un total d'environ 6 300 projets. Pour les besoins de l'Observatoire, **10 grandes catégories d'investissement** (et 72 sous-catégories de projets) **ont été créées.**

105

budgets analysés

L'étude a reposé sur l'analyse des **47 budgets principaux** et **58 budgets annexes des collectivités** pour 2026 (106 pour les analyses 2024 et 2025).



Gestion de la ressource en eau

Construction ou modernisation des réseaux d'eau potable, d'assainissement ou de collecte des eaux de pluie...



Espaces verts

Création ou extension d'espaces verts, végétalisation, renaturation des sols...



Gestion des déchets

Collecte des déchets, construction ou extension de centre de recyclage, valorisation énergétique des déchets...



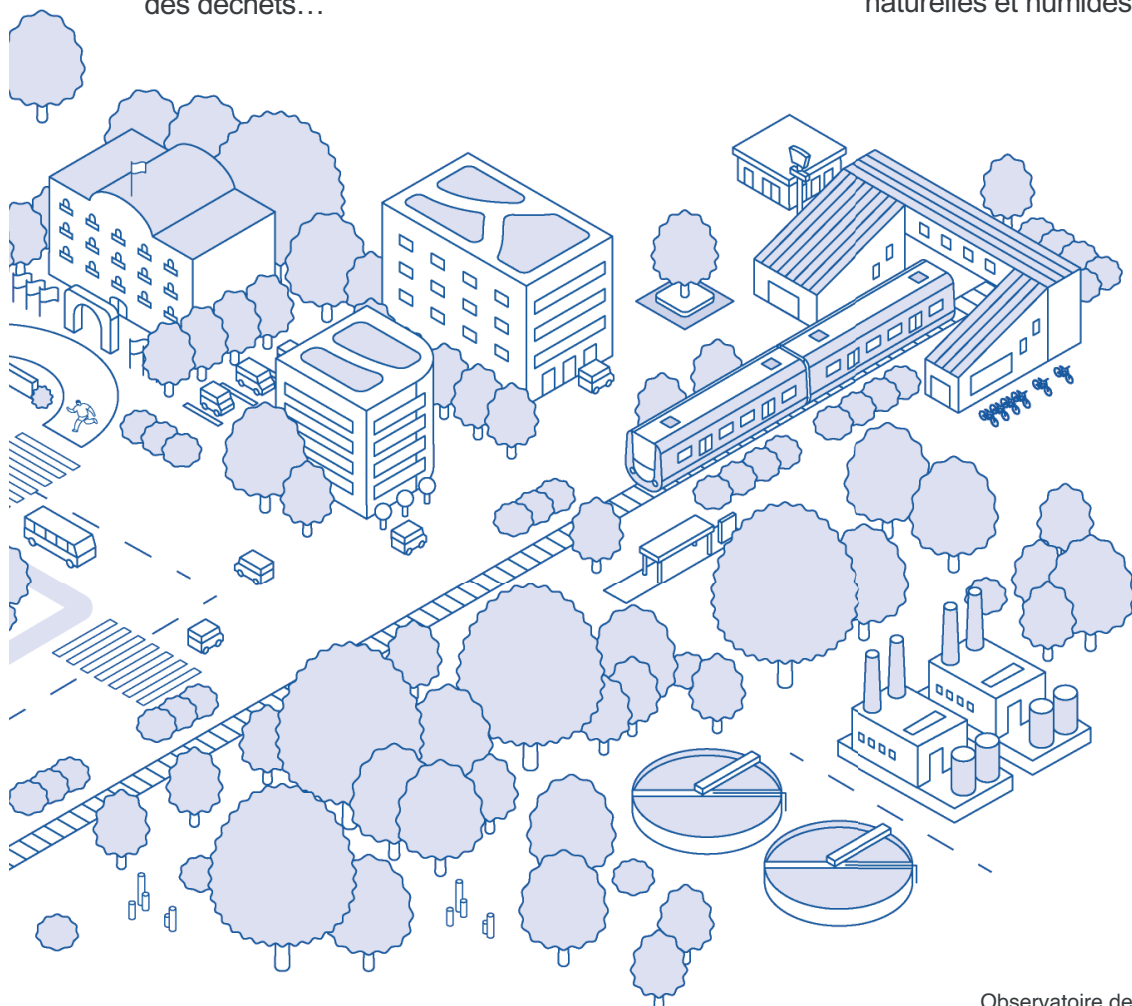
Environnement

Planification environnementale, prévention des catastrophes naturelles, protection des zones naturelles et humides...



Autres investissements

Sécurité, construction ou extension de réseaux (électricité, gaz, chaleur...), transition agricole, construction ou aménagement de terrains sportifs, projets et équipements culturels...



La méthodologie d'analyse des intentions d'investissement se décline en plusieurs grandes étapes.

Les travaux de l'Observatoire sont fondés sur les intentions d'investissement des collectivités du panel. Les intentions d'investissement sont définies comme les dépenses réelles d'investissement inscrites aux budgets primitifs (hors restes à réaliser éventuels et remboursement du capital de la dette).

Pour chaque collectivité du panel, les documents analysés sont :

- ➔ **Les budgets primitifs 2024, 2025 et 2026** (*budgets principaux et annexes dans les cas où ils dépassent 10% du total du volume d'investissement du budget principal*).
- ➔ **Le plan pluriannuel d'investissement**, ou, à défaut, le fichier de suivi des projets d'investissement de la collectivité.
- ➔ **Le fichier de suivi des subventions attendues** pour chacun des projets identifiés, lorsqu'un tel fichier existe.



Catégorisation de l'investissement
selon l'une des 10 catégories de projets définies.



Classement de la dépense
en fonction de son impact sur l'atténuation du changement climatique (appréciation a priori de la réalisation de l'investissement, et dans la limite des informations disponibles / fournies).

Pour élaborer une grille d'analyse robuste, les méthodologies existantes – et notamment celle établie par I4CE – ont été adaptées aux objectifs et réalités opérationnelles des travaux de l'Observatoire.

La taxonomie européenne classe les investissements durables selon 6 axes environnementaux.

Les analyses de l'Observatoire sont réalisées sur le seul axe de l'atténuation. La méthodologie utilisée a été inspirée par celle élaborée par I4CE, qui fait référence auprès des collectivités locales.

Dans un souci de simplification et d'adaptation aux réalités de l'exercice, 3 niveaux de qualification des intentions d'investissement ont été définis : favorable, neutre, et défavorable.



Le projet est a priori favorable
sur l'axe atténuation : il permettrait de réduire les émissions de GES.



Le projet est a priori neutre :
il n'aurait pas d'incidence sur les émissions de GES.



Le projet est a priori défavorable
sur l'axe atténuation : il accroîtrait les émissions de GES.

Pour certains projets et montants d'investissement, le niveau d'information reste trop faible pour qualifier l'intention d'investissement : dans ce cas, elle est indiquée comme « indéfinie ».

Les limites méthodologiques de l'analyse des investissements

Les analyses sont réalisées aux bornes des intentions d'investissement des collectivités (inscriptions aux budgets primitifs), et non sur les investissements effectivement réalisés. À ce titre, elles ne présagent pas de la réalité de l'exécution des investissements ni des modalités effectives de leur réalisation.

L'appréciation de la contribution d'un projet d'investissement à l'atténuation du changement climatique a été établie sur la base des informations fournies par les collectivités du panel, dans les documents communiqués et/ou lors des échanges réalisés avec les interlocuteurs contactés au sein des services des communes et EPCI du panel.

En complément des analyses budgétaires réalisées, les collectivités ont :

Pour certaines, complété **un questionnaire en ligne**, permettant d'expliciter leur stratégie d'investissement passée et future, notamment en matière de transition écologique.



Au long de l'étude, les enseignements recueillis à travers le questionnaire sont indiqués par le pictogramme ci-contre.

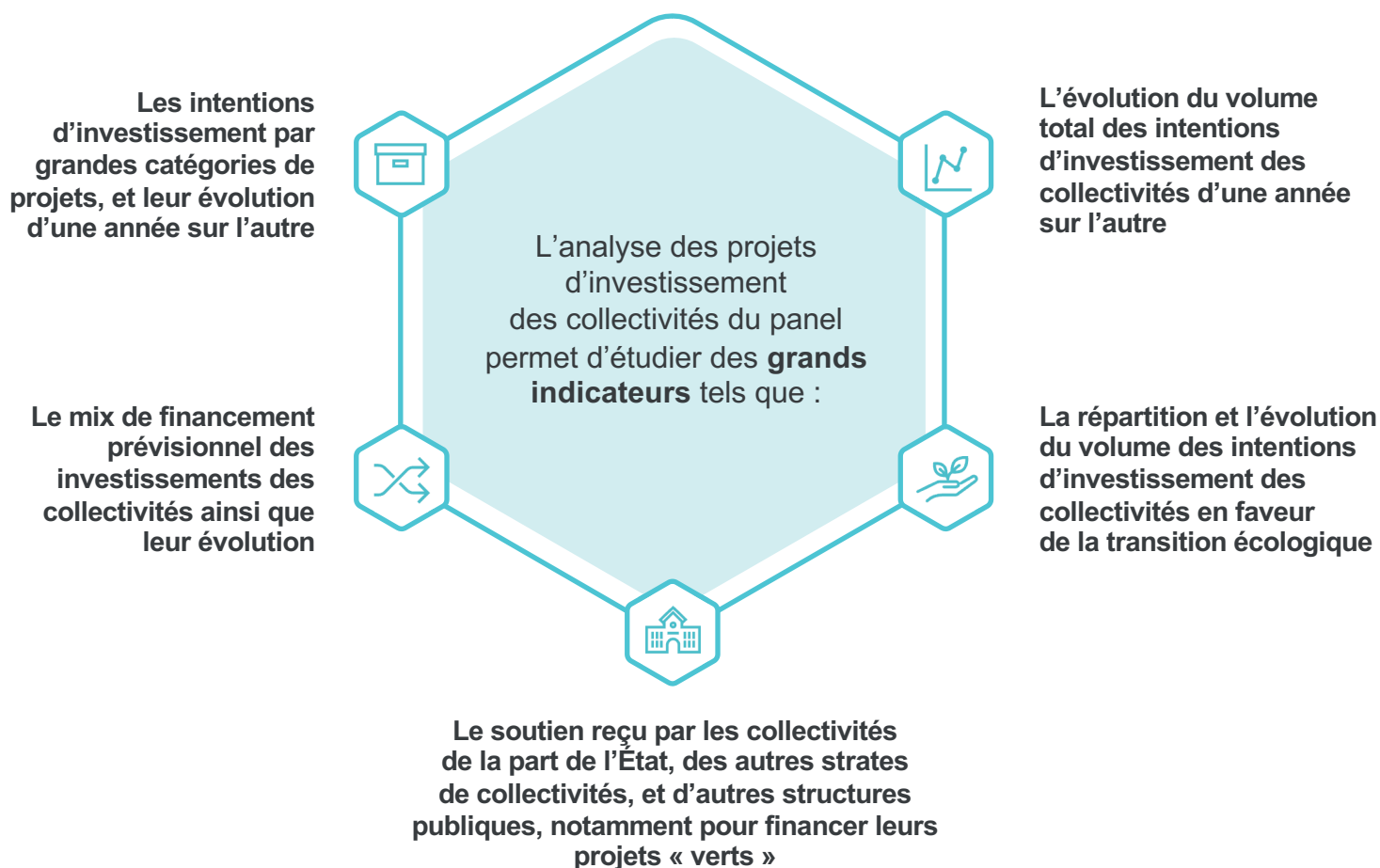
Pour certaines, pu proposer **un projet d'investissement à valoriser au sein de l'étude**.

Au long de l'étude, les éclairages sur des projets sont indiqués par cet encart :

ÉCLAIRAGE SUR UN PROJET

Toutes les collectivités ont participé à **un entretien d'approfondissement** d'une heure permettant d'éclaircir certains aspects relatifs aux projets d'investissement analysés et de qualifier leur effet sur l'atténuation du changement climatique. Ces entretiens ont parfois permis d'appliquer une « part favorable » à certains volumes d'intentions d'investissement.

Les grands indicateurs étudiés relativement aux intentions d'investissement des collectivités.





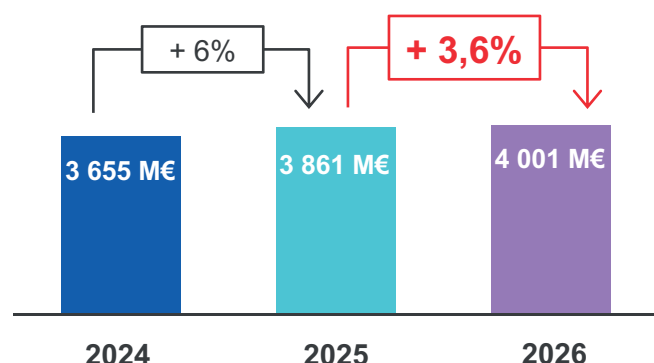
01



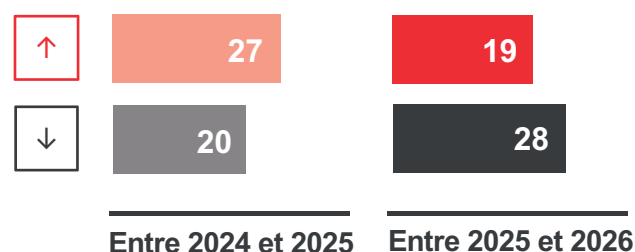
**Malgré une hausse globale
de 3,6% portée par les grandes
villes et les EPCI, les intentions
d'investissement diminuent
dans la plupart des collectivités
du panel entre 2025 et 2026**

Malgré une hausse globale des intentions d'investissement de 3,6%, une majorité de collectivités du panel prévoit moins de dépenses en 2026 qu'en 2025

À l'échelle de l'ensemble des collectivités du panel, les intentions d'investissement ont progressé de 3,6% entre 2025 et 2026, passant de 3 861 M€ à 4 001 M€ (+140 M€).

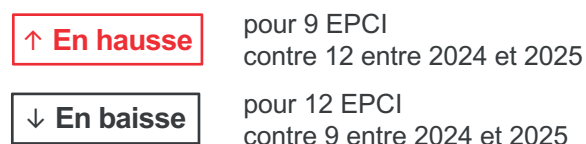
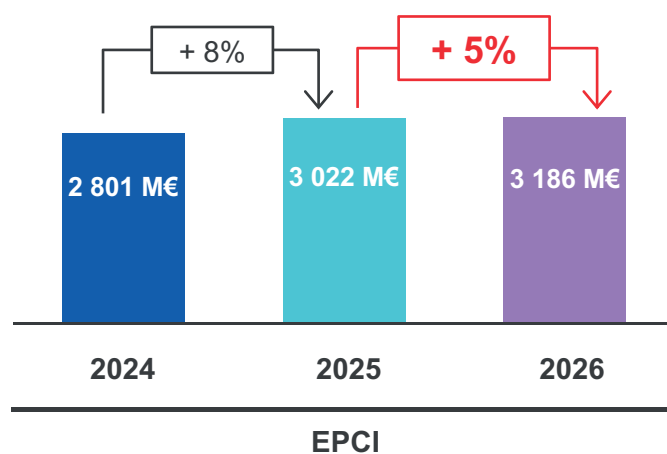
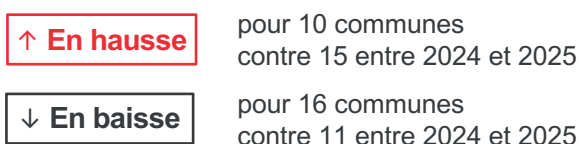
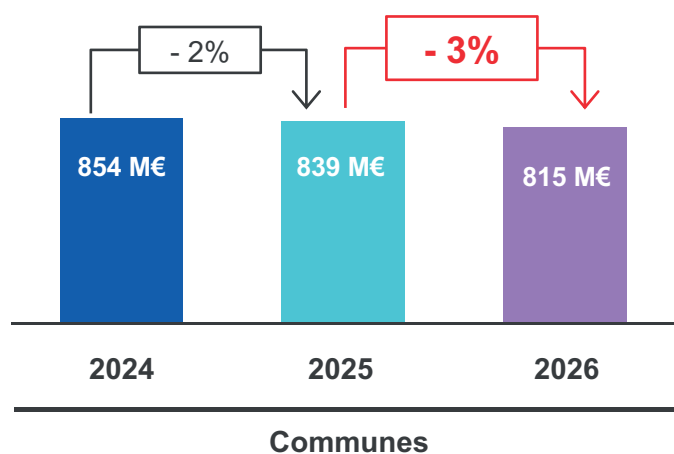


Évolution du volume total des intentions d'investissement, en 2024, 2025 et 2026



Nombre de collectivités du panel ayant connu une hausse ou une baisse de leurs intentions d'investissement

Cette hausse globale est portée par les EPCI, dont les intentions d'investissement progressent de 5% entre 2025 et 2026, alors que celles des communes diminuent d'environ 3%.



Évolution du volume total des intentions d'investissement pour les communes et les EPCI, en 2024, 2025 et 2026



La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) va être revue à la baisse pour tenir compte de la contrainte financière.

– Le directeur des finances d'une intercommunalité urbaine

Avec le Covid, les opérations d'investissement ont été décalées et 2026 est l'année de l'achèvement des programmes lancés.

– La directrice des finances d'une intercommunalité urbaine

Les budgets annexes représentent environ un quart des dépenses projetées d'investissement.

En 2024, 2025 et 2026, ces intentions d'investissement sont concentrées sur les budgets principaux (77% en 2024, 75% en 2025 et en 2026), puis réparties entre les budgets annexes (23% en 2024 et 25% en 2025 et 2026).

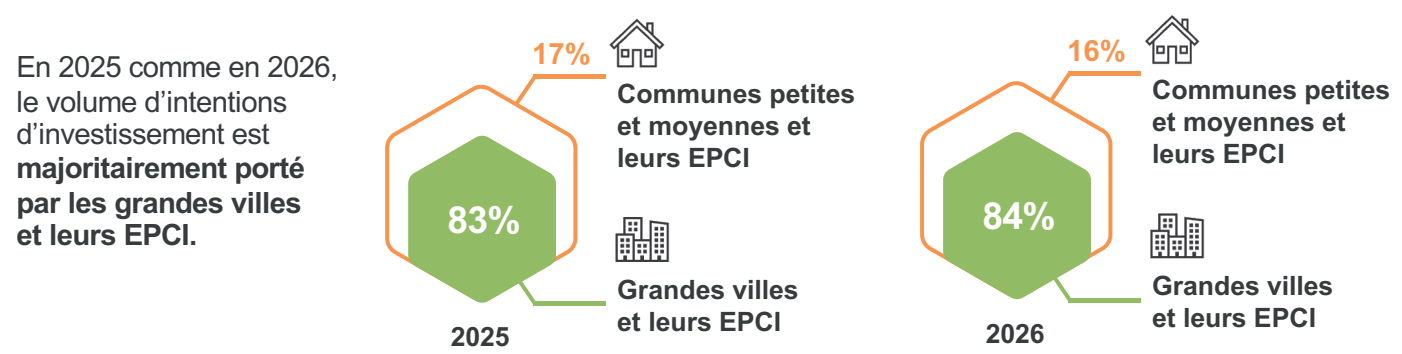
	2024	2025	2026
Budgets principaux	77%	75%	75%
Budgets annexes (BA)	23%	25%	25%
BA transports	11%	12%	13%
BA assainissement	5%	5%	5%
BA eau potable	4%	4%	4%
BA déchets	2%	2%	2%
Autres BA	1%	2%	1%

La progression des intentions d'investissement est plus marquée sur les budgets annexes (+ 16% entre 2024 et 2025 ; + 5% entre 2025 et 2026) que sur les budgets principaux (+4% entre 2024 et 2025 ; + 3% entre 2025 et 2026).



En valeur, les intentions d'investissement ont augmenté plus rapidement que l'inflation qui s'établit à 0,9% en 2025. Cette hausse est d'autant plus marquante que l'indice du coût de la construction a diminué de 2,4%, et que l'indice des prix d'entretien-amélioration des bâtiments a augmenté de 1,2% en 2025.

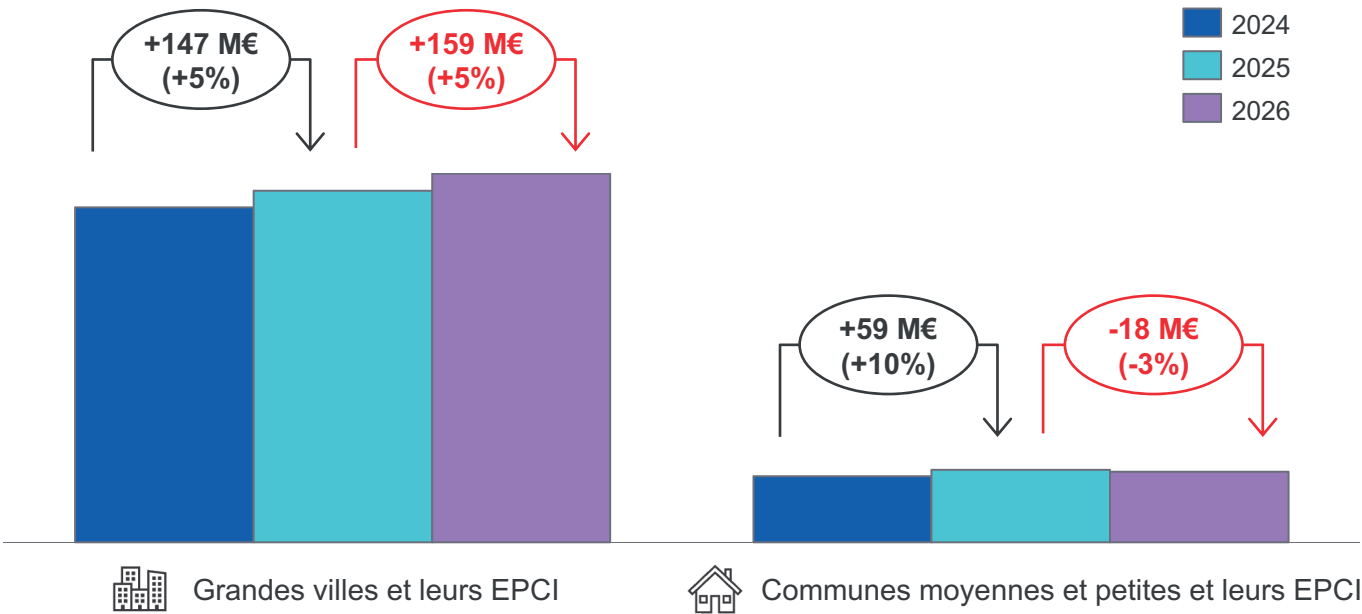
Source : INSEE



Part des grandes villes et leurs EPCI dans le volume total d'intentions d'investissement, en 2025 et 2026

Les intentions d'investissement des grandes villes et de leurs EPCI poursuivent leur progression, tandis que celles des autres collectivités se rétractent

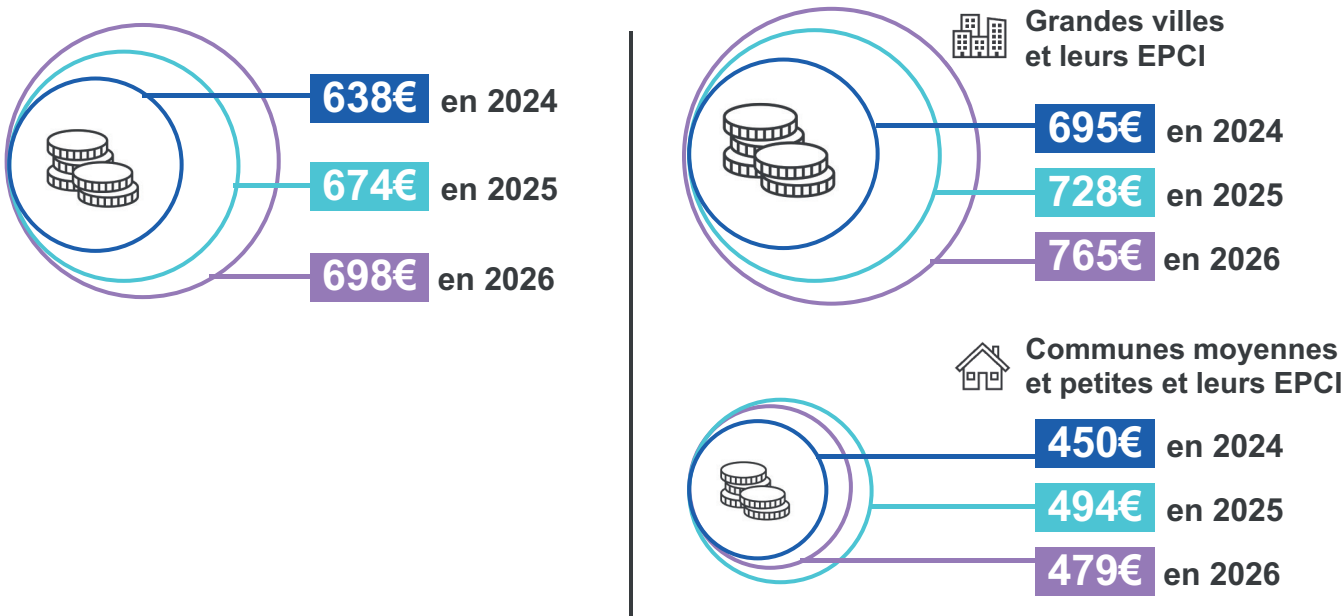
La hausse des intentions d'investissement globalement constatée masque des disparités en fonction des collectivités. Les intentions d'investissement des grandes villes et de leurs EPCI augmentent d'environ 5% entre 2025 et 2026 (comme entre 2024 et 2025), tandis que celles des autres collectivités sont en baisse (-3%), après une forte hausse entre 2024 et 2025 (+10%).



Évolution du volume total d'intentions d'investissement inscrit aux BP 2024, 2025 et 2026.

Ramenées par habitant, les intentions d'investissement présentent des écarts significatifs en fonction du type de collectivités : en 2026, les intentions d'investissement par habitant des grandes villes et de leurs EPCI représentent 1,6 fois celles des autres collectivités du panel (rapport de 1,5 en 2025, +0,1 point en 2026).

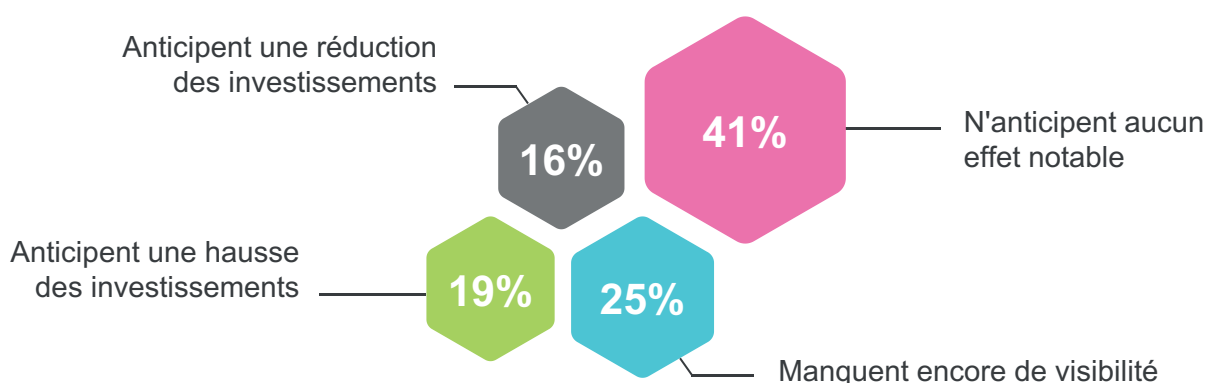
Intentions d'investissement par habitant à l'échelle du panel :



Pour une majorité des collectivités du panel, les élections municipales sont soit sans effet notable sur les investissements 2026-2032, soit encore trop récentes pour en mesurer la portée.



Interrogées sur l'effet des élections municipales et intercommunales sur leurs investissements 2026-2032, près de deux tiers des collectivités du panel (66%) n'anticipent aucun effet notable, ou manquent encore de visibilité pour répondre.



Toutes les collectivités du panel disposent d'une vision pluriannuelle de leurs investissements, et la plupart prévoient de la mettre à jour en début de mandat.



Toutes les collectivités du panel, quels que soient leur population ou leurs moyens, disposent d'un suivi pluriannuel de leurs investissements. Celui-ci prend en général la forme d'un Plan Pluriannuel des Investissements (PPI).

70%

des collectivités du panel disposent d'un Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) formalisé.

57%

des collectivités du panel adoptent une gestion pluriannuelle sous la forme d'autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP).



vont mettre à jour le PPI existant



vont élaborer un nouveau PPI



ne prévoient pas d'élaborer de PPI



02



**Entre 2025 et 2026,
les intentions d'investissement
sont marquées par un recul
du nombre de projets portés
par les collectivités du panel**

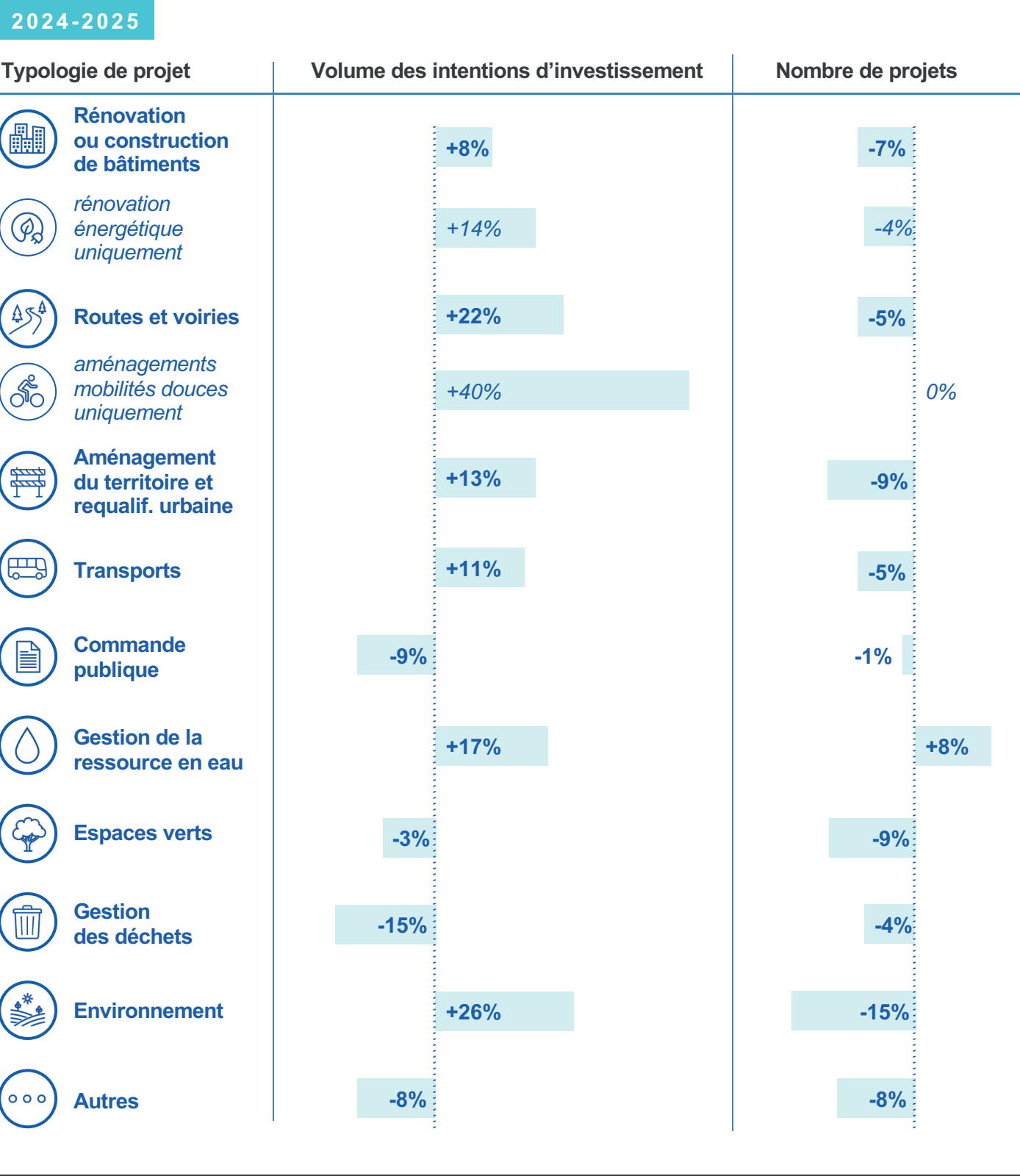
A l'exception des projets liés à la gestion des déchets et aux transports, les intentions d'investissement connaissent une baisse dans toutes les catégories répertoriées, dans un contexte de diminution du nombre de projets portés par le panel.

2025-2026

Typologie de projet	Volume des intentions d'investissement	Nombre de projets
 Rénovation ou construction de bâtiments	-8%	-11%
 <i>rénovation énergétique uniquement</i>	-22,1%	-26%
 Routes et voiries	-13%	-9%
 <i>aménagements mobilités douces uniquement</i>	-1,6%	-9%
 Aménagement du territoire et requalif. urbaine	-4%	-4%
 Transports	+28%	+11%
 Commande publique	-12%	-12%
 Gestion de la ressource en eau	-19%	-3%
 Espaces verts	0%	+3%
 Gestion des déchets	+48%	+1%
 Environnement	-23%	-11%
 Autres	-5%	-3%

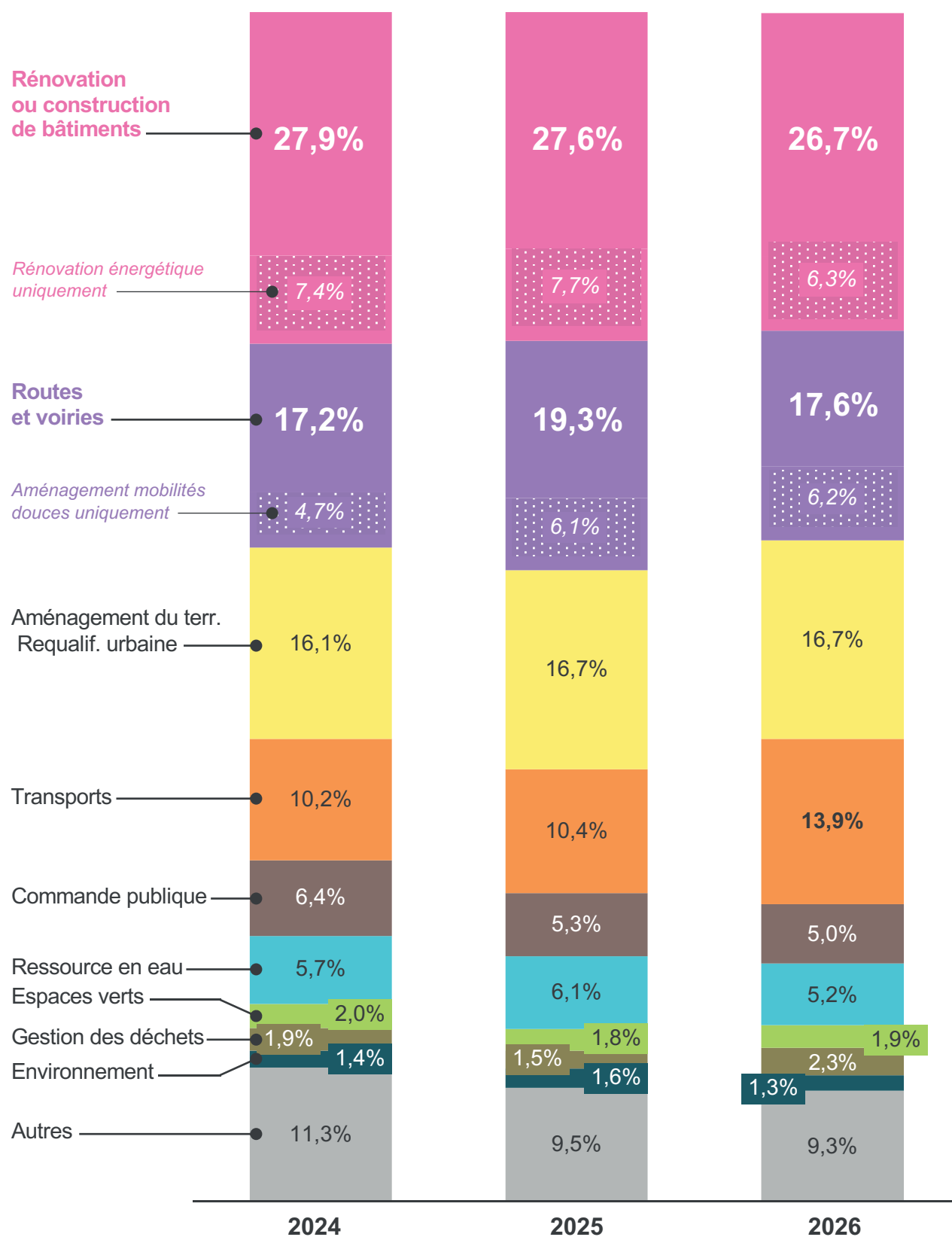
Évolution des intentions d'investissement relatives aux grandes typologies de projets des collectivités du panel **entre 2025 et 2026**, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets fournies.

L'évolution des intentions d'investissement des collectivités du bloc communal est marquée par une baisse du volume d'investissement dans presque toutes les catégories d'investissement : seuls les transports (+28% entre 2025 et 2026) et la gestion des déchets (+48%) progressent fortement. Cette tendance se confirme tant pour les grandes villes et leurs EPCI que pour les petites et moyennes communes et leurs EPCI. Comme entre 2024 et 2025, la croissance des intentions d'investissement entre 2025 et 2026 s'accompagne d'une baisse du nombre de projets : les collectivités du panel semblent se recentrer sur un plus petit nombre de projets.



Évolution des intentions d'investissement relatives aux grandes typologies de projets des collectivités du panel **entre 2024 et 2025**, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets fournies.

En 2026, à l'échelle du panel, les bâtiments et les routes et voiries demeurent les premières natures d'investissement envisagées, même si leur part dans le total des intentions recule.



Grandes typologies de projets des collectivités du panel, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets fournies.



Les années 2026 et 2027 représentent le pic d'investissement pour notre collectivité sur les mobilités. Nous parvenons encore à mobiliser des financements européens sur ce sujet. En revanche, à partir de 2028, on s'attend à une baisse des investissements dans ce domaine.

– Le directeur financier d'une métropole



En 2025 et 2026, la **rénovation / construction de bâtiments** demeure la principale typologie de projets pour les collectivités du panel, représentant près de 27% de leurs intentions d'investissement.



Parmi elles, la part des intentions d'investissement en faveur de la **rénovation énergétique** est en baisse.



La part des projets liés aux **travaux de voiries** (construction, rénovation ou aménagement de routes et voiries...) dans les intentions d'investissement totales du panel baisse, passant de 19,3% en 2025 à 17,6% en 2026.



Au sein de ces intentions, la part de **projets d'aménagements favorisant les mobilités douces** (pistes cyclables, voies vertes...) est stable.



Les projets d'**aménagement du territoire** (acquisitions foncières, aménagement d'espaces publics, planification urbaine, requalification urbaine, reconquête de friches, éclairage public...) représentent entre 16,1% (2024) et 16,7% (2025 et 2026) des intentions d'investissement du panel.



La part des projets de transports progresse fortement entre 2025 et 2026, passant de 10,4% à 13,9% des intentions d'investissement du panel.



La commande publique (achats d'équipements matériels et immatériels, et de véhicules) régresse légèrement, passant de 5,3% en 2025 à 5,0% en 2026.



En 2026, 5,2% des intentions d'investissement sont liées à la gestion de la ressource en eau (-0,9 point).



Les intentions d'investissement en faveur de la création / aménagement d'espaces verts et de la végétalisation des espaces publics restent stables autour de 1,9%.



Les intentions d'investissement en faveur de projets de gestion des déchets progressent, passant de 1,5% à 2,3% entre 2025 et 2026.



Environ 1,3% des intentions d'investissement sont liées à des projets environnementaux (prévention des catastrophes naturelles, protection des zones naturelles et humides...).



Enfin, en 2026, 9,3% des intentions d'investissement sont liées à d'autres types de projets (sécurité, construction ou extension de réseaux, transition agricole, construction ou aménagement de terrains sportifs, projets et équipements culturels...).



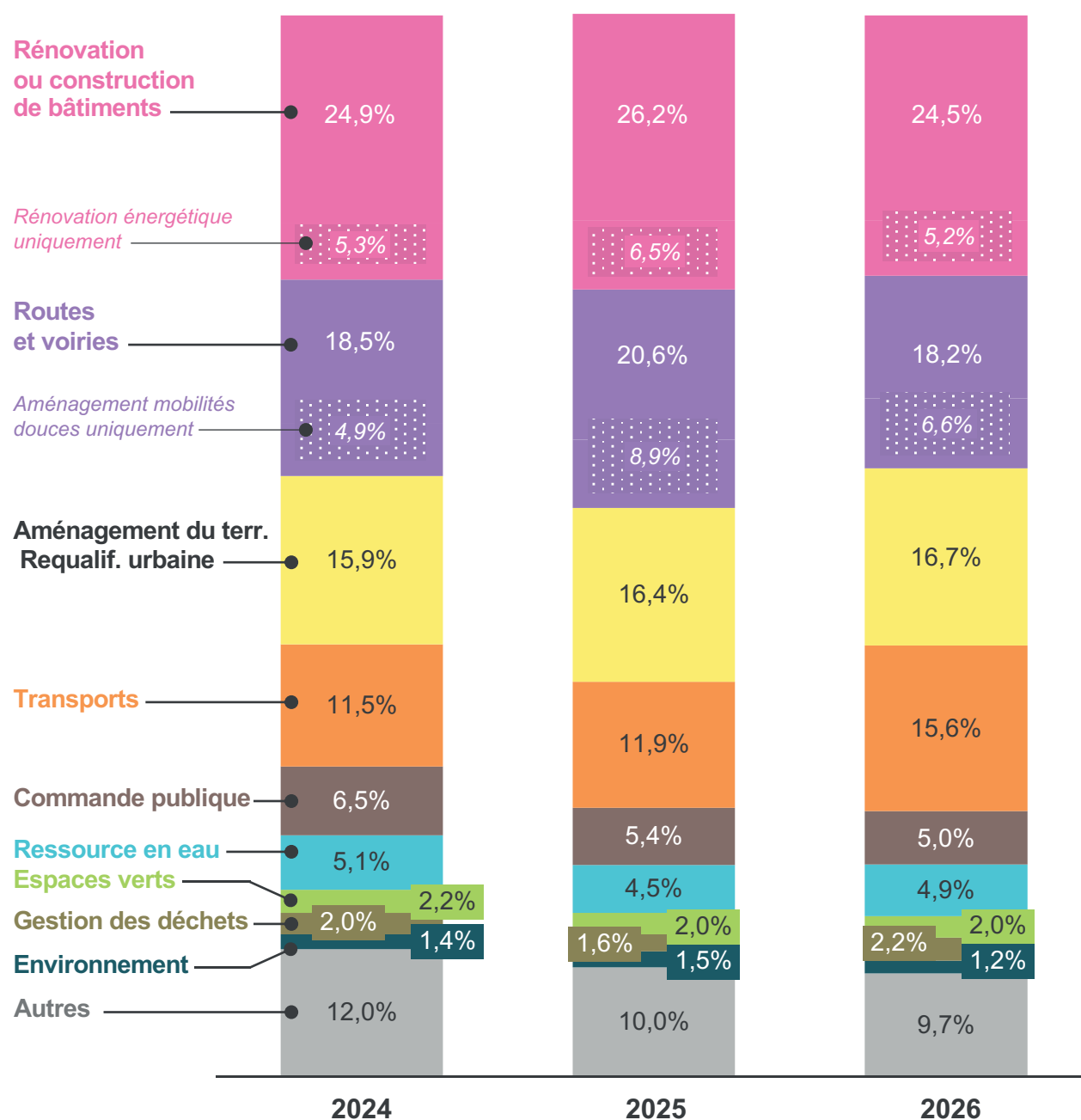
En 2026, la gestion des déchets et les transports constituent des priorités d'investissement pour les grandes villes du panel et leurs EPCI

Typologie de projet	Volume des intentions d'investissement	Nombre de projets
 Rénovation ou construction de bâtiments	-8%	-9%
 <i>rénovation énergétique uniquement</i>	-23%	-20%
 Routes et voiries	-13%	-12%
 <i>aménagement mobilités douces uniquement</i>	+1%	-9%
 Aménagement du territoire et requalif. urbaine	0%	0%
 Transports	+29%	-4%
 Commande publique	-10%	-11%
 Gestion de la ressource en eau	+7%	-12%
 Espaces verts	-4%	-4%
 Gestion des déchets	+34%	+7%
 Environnement	-23%	-15%
 Autres	-5%	-9%

Évolution des intentions d'investissement relatives aux grandes typologies de projets des grandes villes et leurs EPCI du panel entre 2024 et 2026, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets fournies.



Pour les grandes villes du panel et leurs EPCI, la structure des intentions d'investissement par typologie demeure relativement stable entre 2025 et 2026, hormis une progression sensible des intentions liées aux transports.



Évolution des grandes typologies de projets des grandes villes et leurs EPCI du panel entre 2024 et 2026, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets fournies.

ZOOM

Entre 2025 et 2026, les grandes villes et leurs EPCI prévoient d'investir massivement pour les transports.

La part de ces intentions d'investissement passe de 11,9% à 15,6% du total de leurs intentions d'investissement, et est principalement portée par l'achat de matériel roulant (bus et tramways).



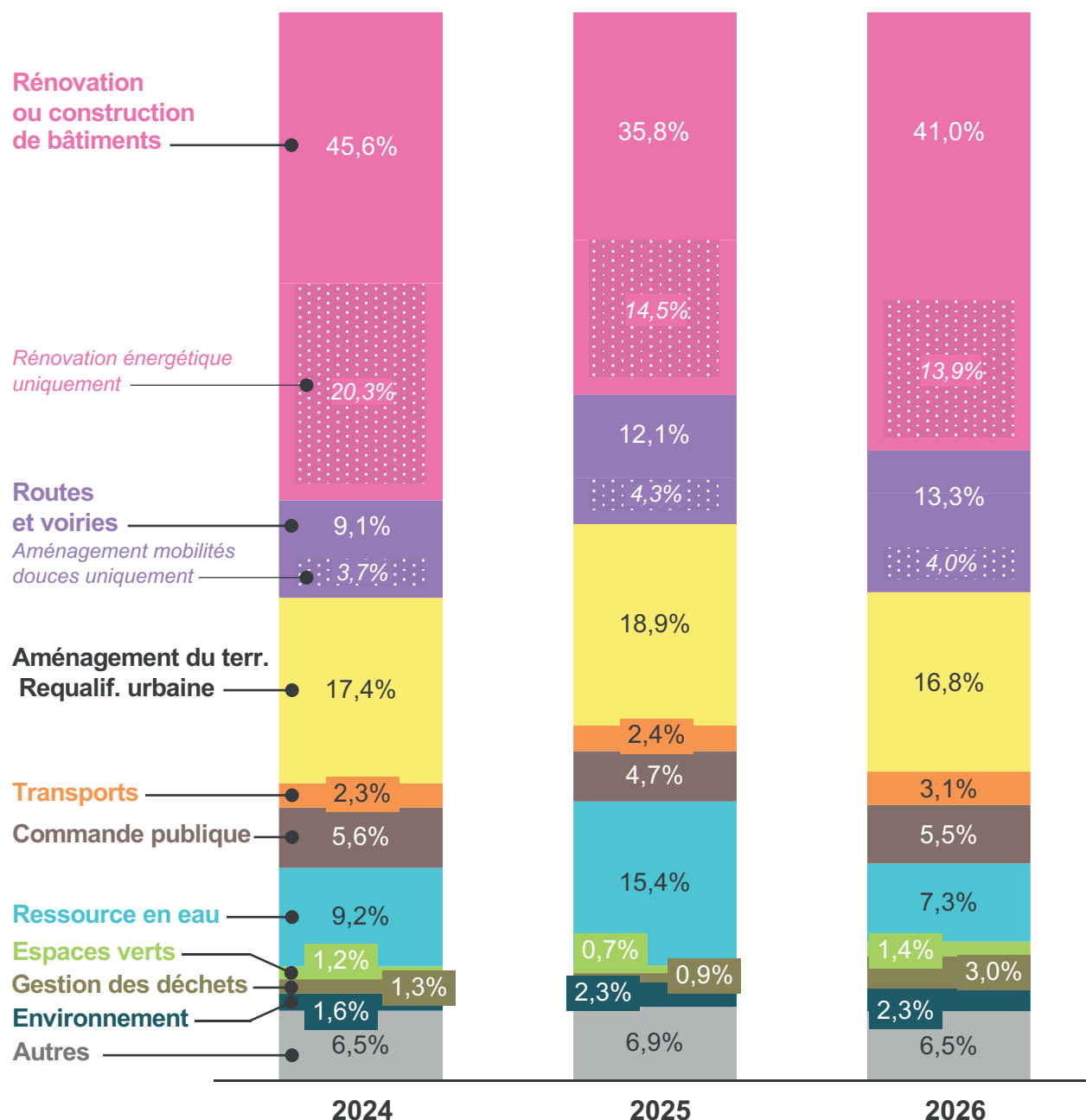
Les petites et moyennes communes du panel et leurs EPCI prévoient de réduire leurs dépenses d'investissement, sauf celles en faveur de la gestion des déchets, des espaces verts, et des transports.

Typologie de projet	Volume des intentions d'investissement	Nombre de projets
 Rénovation ou construction de bâtiments	-6%	-13%
 <i>rénovation énergétique uniquement</i>	-21%	-31%
 Routes et voiries	-10%	-2%
 <i>aménagements mobilités douces uniquement</i>	-24%	-11%
 Aménagement du territoire et requalif. urbaine	-26%	-9%
 Transports	+7%	-25%
 Commande publique	-23%	-13%
 Gestion de la ressource en eau	-61%	+3%
 Espaces verts	+61%	+27%
 Gestion des déchets	+184%	-7%
 Environnement	-24%	+4%
 Autres	-7%	+14%

Évolution des intentions d'investissement relatives aux grandes typologies de projets des communes du panel de moyennes et petites tailles entre 2024 et 2026, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets fournies.



Comme en 2024 et 2025, les projets de rénovation de bâtiments – et notamment énergétique – représentent en 2026 une majeure partie des intentions d'investissement des petites et moyennes communes du panel et de leurs EPCI.



Grandes typologies de projets des petites et moyennes communes du panel et de leurs EPCI, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets fournies.

ZOOM

De manière générale, tout comme pour les grandes villes et leurs EPCI, les petites et moyennes communes et leurs EPCI prévoient une hausse de leurs investissements en matière de transports et de gestion des déchets en 2026.

La très forte progression des intentions d'investissement en faveur de la gestion des déchets est principalement due à un projet d'investissement d'un EPCI du panel. Sans cet investissement, cette typologie de projets progresserait tout de même de plus de 50% entre 2025 et 2026.

La baisse de la part des intentions d'investissement liées à la ressource en eau correspond notamment à l'achèvement en 2025 de projets d'envergure (construction d'une station d'épuration et construction / modernisation d'un réseau d'eau potable) dans deux EPCI du panel.

La biodiversité reste encore trop faiblement prise en compte dans les décisions d'investissement en comparaison avec les enjeux d'adaptation ou d'atténuation.

CDC Biodiversité est une filiale de la Caisse des Dépôts entièrement dédiée à l'action en faveur de la **biodiversité et à sa gestion pérenne**. Grâce à une triple **expertise écologique, foncière et financière**, elle engage des actions de renaturation et de gestion d'espaces naturels sur le long terme.

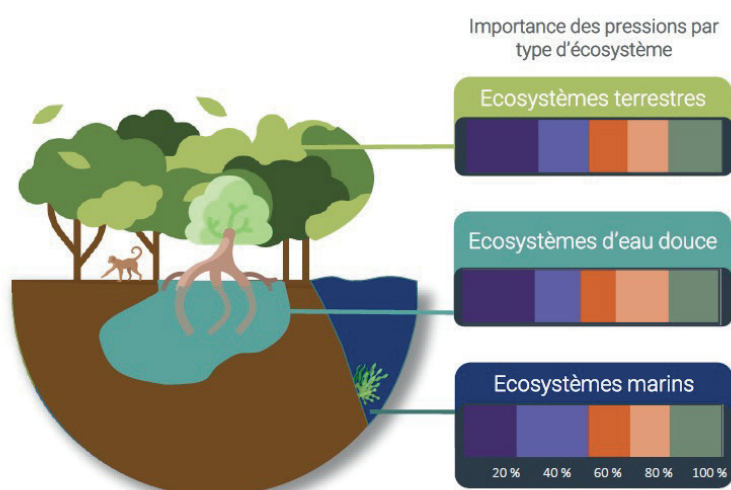
Elle héberge notamment la **Mission Économie de la Biodiversité (MEB)**, une initiative de la Caisse des Dépôts financée par la Banque des Territoires avec pour objectif d'identifier, étudier et expérimenter des outils innovants liant économie et biodiversité. **Au service de l'intérêt général**, la MEB développe, diffuse et partage ses travaux par l'intermédiaire de publications et communications variées.

La prise en compte de la biodiversité dans les décisions d'investissement reste moins avancée par rapport aux enjeux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, malgré leur profonde interdépendance. Cette situation s'explique par plusieurs points :

- **La difficulté d'agréger l'ensemble des impacts.** Contrairement à l'enjeu climatique, qui est monocritère, cinq pressions s'exercent sur la biodiversité. Pour l'illustrer, un projet de piste cyclable contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (impact positif), mais peut générer un changement d'usages des sols s'il génère une artificialisation des sols (impact négatif). La difficulté de quantifier l'impact des investissements sur la nature s'explique par l'absence d'un indicateur unique équivalent à la tCO₂e pour la biodiversité.
- **Un cadre de pilotage moins opérationnel**, avec une Taxonomie verte européenne et une Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) qui ne permettent pas de décliner les objectifs à l'échelle d'un acteur de manière aussi opérationnelle que pour le climat.

Cette complexité constitue toutefois un atout : la dimension intégratrice de l'approche biodiversité favorise une vision transversale de l'ensemble des enjeux environnementaux. En insérant des critères qui s'y rapportent dans les processus de décision d'investissement, nous cessons d'opposer les différentes thématiques (économique, sociale...). La préservation et la restauration de la biodiversité constitue ainsi l'un des leviers les plus efficaces pour répondre aux enjeux contemporains.

Les principales pressions responsables des pertes de biodiversité ont été identifiées par l'IPBES



Source: SBTN Initial Guidance Executive Summary French

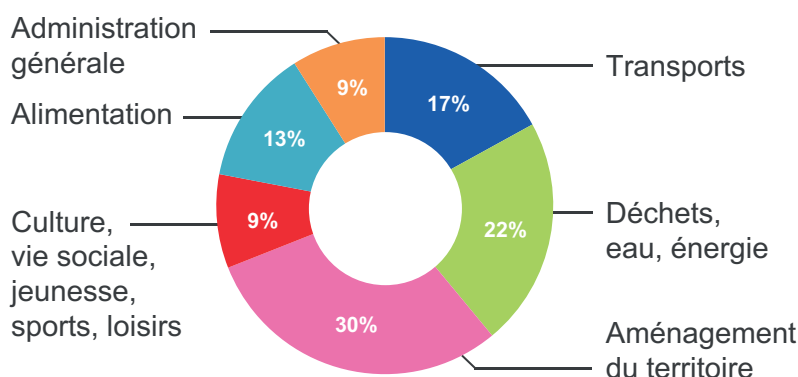
Il réside donc un besoin pour les collectivités territoriales d'évaluer l'impact de leurs investissements sur la biodiversité dans un langage partagé permettant de comprendre les pressions exercées, leurs causes et leurs intensités respectives.

CDC Biodiversité a développé le Global Biodiversity Score, outil de mesure de l'empreinte biodiversité, qui repose notamment sur l'analyse de données financières.

Le **Global Biodiversity Score** est un outil de mesure d'empreinte biodiversité, développé depuis 2015 par CDC Biodiversité. Initialement déployé auprès des acteurs privés (entreprises et institutions financières), il est progressivement déployé auprès des acteurs publics depuis 2024.

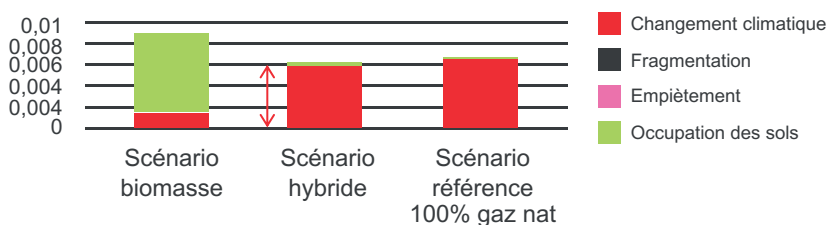
A l'instar du bilan carbone, la mesure d'empreinte biodiversité avec le GBS permet de calculer les impacts sur la biodiversité d'une organisation, d'un projet, d'un investissement à partir de données de différents types (données financières, opérationnelles, inventaires...). L'empreinte peut ensuite être désagrégée par pression mais également par poste d'investissement par exemple. Il offre ainsi deux perspectives d'utilisation :

- **Evaluer l'impact biodiversité des différents investissements d'une collectivité** en croisant les montants investis et l'intensité d'impact ($\text{MSA.km}^2/\text{kEUR}$). Il en résulte la possibilité d'identifier les investissements à enjeux, de décomposer la nature des impacts et de prioriser là où une collecte de données plus précises (au-delà de la simple approche monétaire) s'avère nécessaire, afin d'affiner les arbitrages et d'orienter les décisions stratégiques.



Exemple de répartition de l'empreinte biodiversité des différents postes d'investissements d'une collectivité, CDC Biodiversité

- Réaliser des scénarios pour comparer les différentes options techniques disponibles et réorienter les ressources financières sur la base de leurs impacts. Nécessitant d'être alimentés par des données plus granulaires, ces travaux doivent être limités aux investissements à fort enjeu.



Exemple de comparaison de l'impact biodiversité en MSA.km^2 de différents scénarios d'approvisionnements pour une chaudière, CDC Biodiversité

Si le Global Biodiversity Score (GBS) constitue un outil opérationnel pour les collectivités afin de piloter l'impact biodiversité de leurs investissements, son potentiel va bien au-delà. Il fournit aux différents acteurs (publics et privés) une base méthodologique commune pour coordonner leurs actions en faveur de la biodiversité.

En ce sens, la réalisation d'une empreinte biodiversité nationale permettrait de disposer d'un cadre commun de suivi et de pilotage, crucial pour fixer des objectifs quantifiés, clarifier les responsabilités entre les acteurs, établir des trajectoires de réduction d'impact déclinées à toutes les échelles autour d'une métrique pivot partagée par l'ensemble des acteurs publics et privés.

CDC Biodiversité a engagé des travaux pionniers en ce sens, avec une première mesure de l'empreinte biodiversité de la France (production et consommation), déclinée par région. Cette analyse pourra alimenter la réflexion sur une trajectoire nationale, alignée sur les objectifs mondiaux. À terme, cette démarche pourrait être déclinée par secteur, par type d'acteur ou par territoire, offrant aux collectivités un cadre structuré et harmonisé, à l'image de celui existant pour le climat.



03



**Portée par les grandes
collectivités, la hausse de la part
des intentions d'investissement
ayant un impact favorable sur
l'atténuation du changement
climatique se poursuit en 2026
pour atteindre 38%**

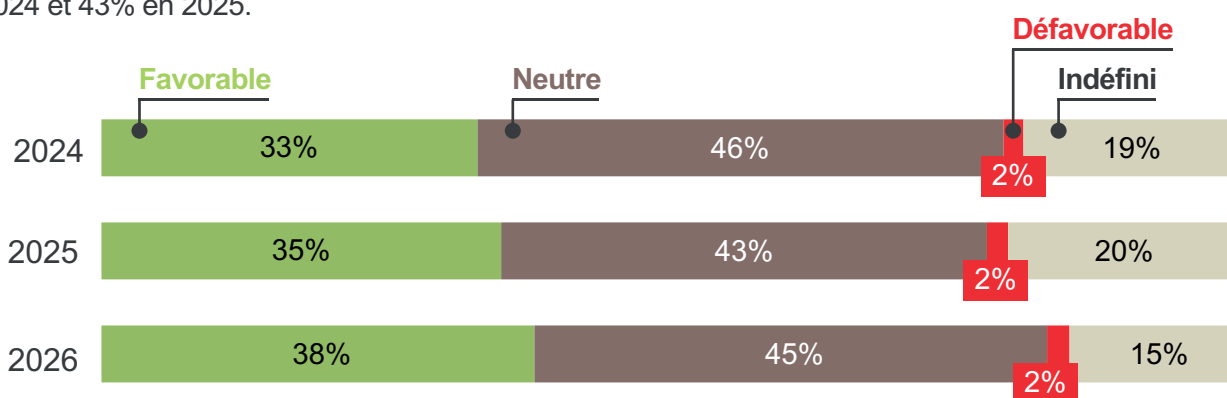
À l'échelle du panel, les intentions d'investissement ayant un impact a priori favorable sur l'atténuation du changement climatique augmentent en 2026 et atteignent 38% du total des dépenses prévisionnelles

Les investissements ayant a priori un impact positif sur l'atténuation du changement climatique représentent plus d'un tiers des intentions d'investissement des collectivités du panel (33% en 2024, 35% en 2025 et 38% en 2026).

Seules 2% des intentions d'investissement du panel ont, a priori, un effet défavorable sur l'atténuation du changement climatique. Elles concernent principalement les projets engendrant une artificialisation des sols ou ceux liés à l'achat de véhicules thermiques.

La majeure partie des intentions d'investissement du panel n'ont a priori aucun effet sur l'atténuation du changement climatique. L'effet « neutre » reste stable à 45% en 2026, contre 46% en 2024 et 43% en 2025.

Pour certaines intentions d'investissement, il n'apparaît pas possible de qualifier leur effet sur l'atténuation du changement climatique. Elles appartiennent à la catégorie « indéfini » et regroupent des projets toujours à l'étude et/ou pour lesquels des compléments d'informations (non fournis par les collectivités du panel) sont nécessaires pour déterminer leur impact prévisionnel. Certaines informations sur des projets déjà existants en 2024-2025 ont été obtenues lors des travaux de cette deuxième édition, expliquant la baisse de la part « indéfinie ».



Répartition des intentions de projets des collectivités du panel en fonction de leur impact sur l'atténuation du changement climatique, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets



Plus aucun investissement des collectivités n'est pensé en dehors d'une logique de transition aujourd'hui.

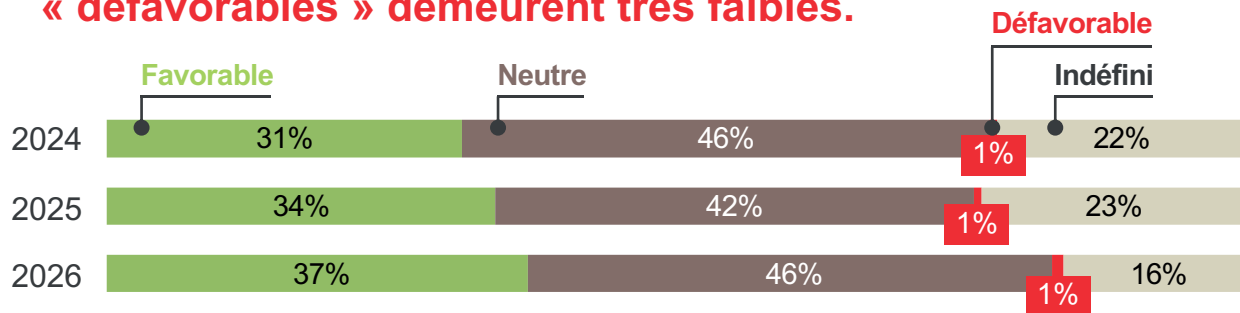
– La directrice financière d'une métropole

88 projets

Seuls 88 projets engendreraient une artificialisation des sols (1,9% du montant des intentions d'investissement en 2026).



La part des intentions d'investissement « favorables » des grandes villes et de leurs EPCI connaît une hausse constante entre 2024 et 2026 tandis que les intentions « défavorables » demeurent très faibles.



Répartition des intentions de projets des grandes villes et leurs EPCI du panel en fonction de leur impact sur l'atténuation du changement climatique, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets

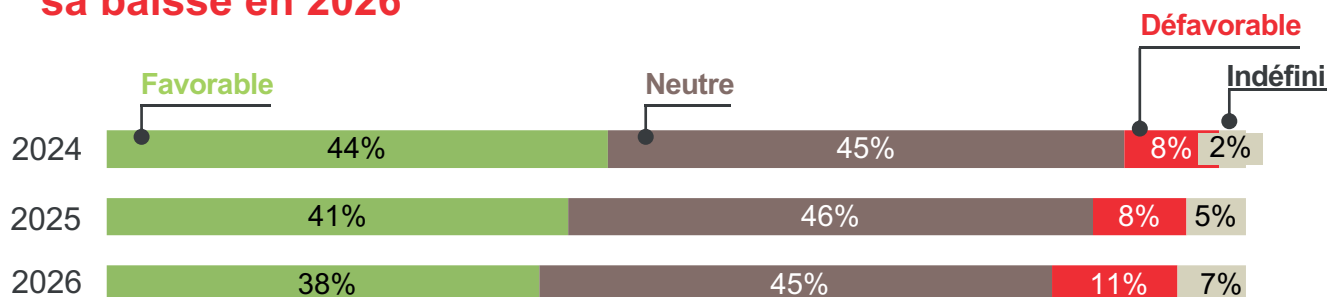
Pour les grandes villes et leurs EPCI, la part des intentions d'investissement qui ont un impact favorable sur l'atténuation du changement climatique augmente de façon constante entre 2024 et 2026 (+ 3 points chaque année) et s'établit à 37% en 2026.

Comme en 2025, la part de leurs intentions d'investissement ayant un impact jugé défavorable sur l'atténuation du changement climatique demeure très faible (environ 1%). Le manque de foncier oblige les collectivités à davantage requalifier leurs friches et à densifier, réduisant ainsi l'artificialisation des sols.

L'impact d'une grande part de leurs projets reste indéfini car certains demeurent en phase d'études (effet restant à déterminer), et car le volume très élevé de projets ne permet pas toujours aux interlocuteurs rencontrés de disposer d'une vision précise des modalités de réalisation de chacun d'entre eux. En outre, les projets classés en « indéfini » correspondent pour partie à des subventions à verser par les métropoles à leurs communes-membres pour la réalisation de leurs projets, pour lesquels un manque de visibilité est constaté.



La part des intentions d'investissement « favorables » des communes petites et moyennes et de leurs EPCI poursuit sa baisse en 2026



Répartition des intentions de projets des communes petites et moyennes du panel et de leurs EPCI en fonction de leur impact sur l'atténuation du changement climatique, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets

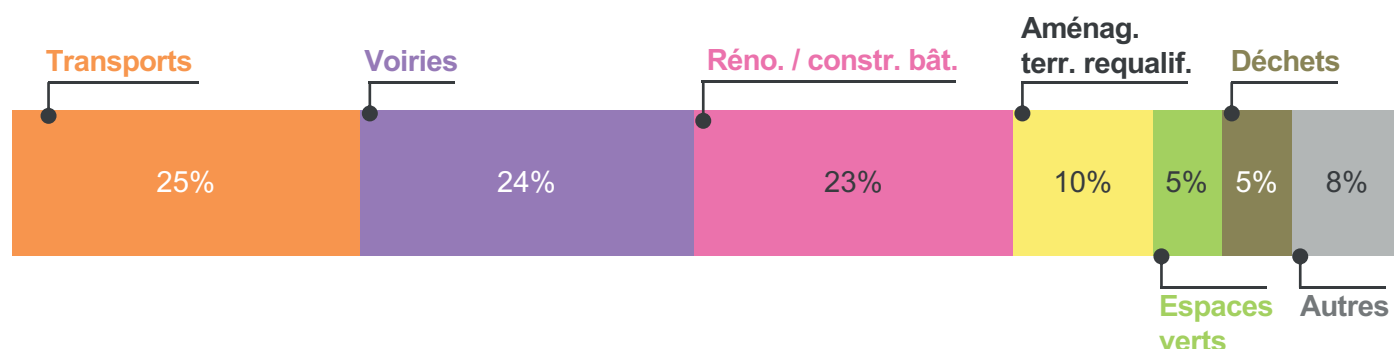
S'agissant des communes petites et moyennes et leurs EPCI, la part des intentions d'investissement qui ont a priori un impact favorable sur l'atténuation du changement climatique est importante mais se réduit régulièrement au cours de la période, à hauteur de 3 points par an, pour atteindre 38% en 2026.

En parallèle, une part de plus en plus importante est « indéfinie » (7% en 2026 contre 2% en 2024), même si elle reste plus faible que pour les plus grandes collectivités. Ce phénomène s'explique par des projets de plus en plus massifs, au sein desquels il est difficile d'isoler la part favorable, défavorable ou neutre.

Par ailleurs, la part des intentions d'investissement ayant un impact jugé défavorable sur l'atténuation du changement climatique reste a priori à un niveau supérieur à celui des grandes collectivités et s'élève à 11% en 2026. Cette différence s'explique notamment par le nombre relativement plus important de projets artificialisants, dès lors que les petites et moyennes collectivités disposent de moins d'espaces déjà artificialisés à requalifier pour construire des équipements. Avec une hausse des constructions en fin de mandat, le calendrier électoral a également renforcé la part des projets défavorables, contribuant à l'augmentation de 3 points constatée entre 2024-2025 et 2026.



Comme en 2025, les intentions d'investissement **favorables** à l'atténuation du changement climatique sont principalement portées par les projets de transports, d'aménagements de voiries pour les mobilités douces et de rénovation énergétique.



Répartition des intentions d'investissement par typologie de projets au sein des projets « favorables », sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets



1/4

des intentions d'investissement dont l'impact est jugé positif sur l'atténuation du changement climatique concerne les **transports** (achats de bus pour le transport collectif, de rames de tramways, etc.), soit une **hausse de deux points**



1/4 environ

de ces intentions d'investissement porte sur l'**aménagement de voiries** pour favoriser les **mobilités douces** (pistes cyclables et piétons notamment) et augmente d'un point sur un an.



1/4 environ

de ces intentions d'investissement est lié à la **rénovation énergétique et à la construction de bâtiments** (municipaux, scolaires, sportifs, logements, etc.) optimisant leur performance énergétique et n'engendrant pas d'artificialisation, avec une part stable sur un an.



10%

portent sur l'**aménagement et la requalification urbaine** (éclairage public, dépollution des friches...), contre 11% dans la précédente étude.



5%

sont liées à l'aménagement d'**espaces verts** et portent principalement sur la végétalisation (part stable sur un an).



5%

concernent la **gestion des déchets**, notamment les sujets de valorisation organique (part stable sur un an).

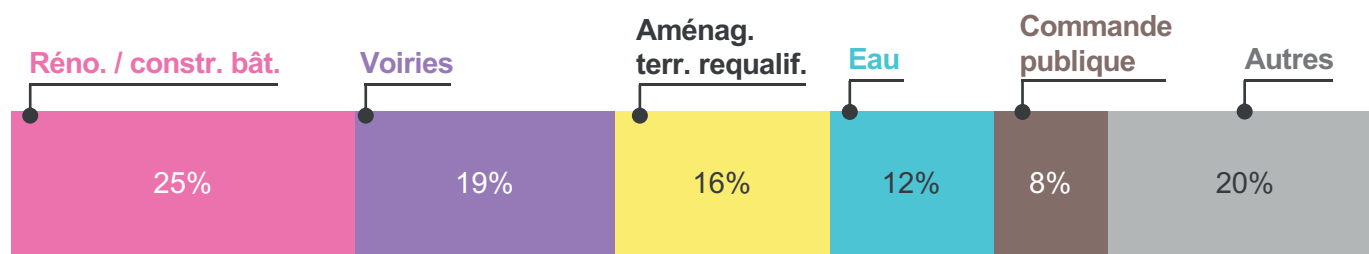


8%

sont liées à d'autres types d'investissements (renouvellement d'infrastructures énergétiques, gestion des milieux aquatiques, renouvellement du parc de véhicules par des véhicules électriques, etc.), contre 10% en 2025.



Les intentions d'investissement neutres pour l'atténuation du changement climatique évoluent peu sur un an et portent principalement sur des projets liés à l'entretien des bâtiments.



Répartition des intentions d'investissement par typologie de projets au sein des projets « neutres », sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets

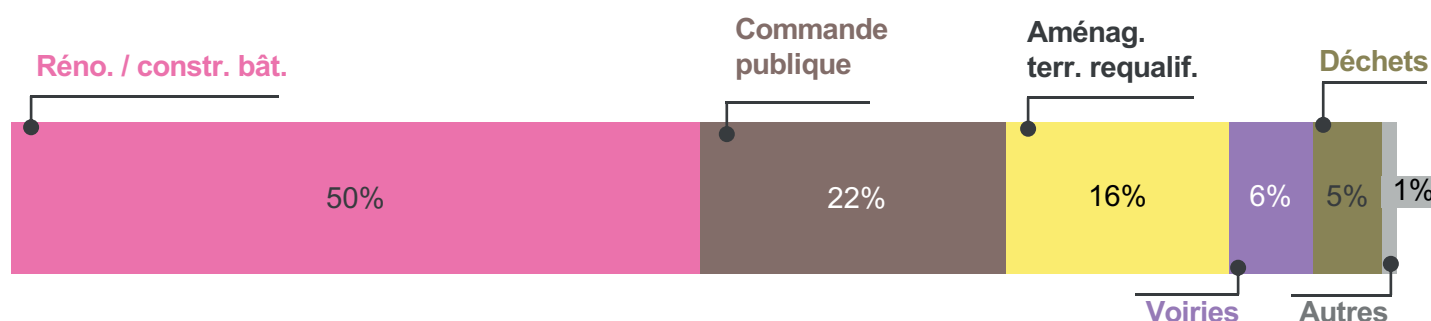
Pour rappel, les intentions d'investissement dont l'effet est jugé neutre sur le changement climatique sont :

- Les **projets de rénovation qui ne concernent pas la rénovation thermique des bâtiments**, ou les projets de construction qui n'artificialisent pas et respectent les normes environnementales ;
- Les **projets d'entretien classique des voiries**, sans investissements pour les pistes cyclables et/ou pour l'élargissement des trottoirs au profit des piétons ;
- Les **projets d'aménagement tels que la signalétique, les acquisitions foncières et bâtimementaires**, ou le renouvellement d'équipements urbains ;
- Les **projets liés à l'assainissement ou à la distribution d'eau potable** ;
- La commande publique telle que l'**achat de logiciels informatiques ou l'équipement des services** ;
- D'**autres projets** (travaux divers, subventions d'équipements, fonds de concours, sécurité, actions culturelles).

Les projets de **rénovation des bâtiments** constituent, comme lors de la première édition, la principale intention d'investissement « neutre ». Leur part augmente d'un point sur un an contre une baisse équivalente pour les dépenses relatives à la voirie (19% du total) et à l'eau (12%). Les autres intentions demeurent stables.



Comme en 2025, les intentions d'investissement défavorables à l'atténuation du changement climatique concernent toujours principalement celles liées à l'artificialisation des sols.



Répartition des intentions d'investissements par typologie de projets au sein des projets « défavorables », sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets

Les intentions d'investissement dites défavorables à l'atténuation du changement climatique demeurent toujours très majoritairement liées à des projets contribuant à l'**artificialisation des sols**. A ce titre, celles liées à la **rénovation / construction bâtimementaire** représentent la moitié du total des intentions défavorables (+ 1 point sur un an).

Pour le reste, il s'agit principalement, comme lors de la première édition, de l'**achat de véhicules thermiques** dans les flottes de véhicules, ainsi que d'actions de **requalifications urbaines** également artificialisantes.

La majorité des collectivités du panel estime que la part de leurs investissements verts va augmenter dans les années à venir, et plus d'une sur quatre manque de visibilité pour l'affirmer.



59%

des collectivités du panel estiment que la part de leurs investissements verts va augmenter dans les années à venir

28%

des collectivités du panel manquent de visibilité pour se prononcer à ce sujet.

Dans les prochaines années, les collectivités du panel estiment par ailleurs que **les investissements courants** (entretien des routes communales, des bâtiments publics, etc.) **représenteront la majeure partie de leurs investissements.**

N°1

Pour **les investissements courants** (entretien des routes, des bâtiments, etc.).

N°2

Pour **l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics.**

N°3

Pour le **développement des transports collectifs et/ou la transition vers des mobilités bas carbone.**

N°4

Pour la **renaturation et la végétalisation d'espaces publics.**

Source : réponses issues du questionnaire en ligne.



Nous prioriserons davantage les investissements verts, tant pour contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique que pour bénéficier du soutien d'autres cofinanceurs.

– **Le directeur des finances d'un EPCI urbain**

Nous manquons de visibilité sur le soutien public. Avec le fonctionnement actuel du financement des investissements, il est très complexe de construire une véritable projection pluriannuelle.

– **Le directeur général des services d'une intercommunalité urbaine**

ÉCLAIRAGE SUR UN PROJET



Lozanne (69)

Installation de panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments communaux

→ Décarboner tout en réduisant les dépenses énergétiques

- 3 182 habitants en 2023, commune périurbaine en Auvergne-Rhône-Alpes
- Coût de l'investissement : 86 000€ HT
- Financement prévisionnel : 21 500€ (Département), 64 500€ (autofinancement)

Dans le cadre de sa politique en faveur de la transition énergétique, la commune de Lozanne a installé des **panneaux photovoltaïques sur les toitures** du bâtiment des services techniques et de l'école élémentaire, à la suite de ceux déjà mis en place sur la médiathèque.

Ces installations vont permettre de **produire une électricité décarbonée**. Grâce à ce projet, la commune réduit sa dépendance aux énergies fossiles et réalise des économies sur ses factures d'électricité dès les premières années d'exploitation.

Lozanne mettra également en place une **boucle d'autoconsommation** afin d'optimiser la production solaire et d'augmenter la part d'énergie consommée localement. **L'électricité produite par les panneaux sera ainsi partagée entre plusieurs bâtiments communaux**, en fonction de leurs besoins. Avec ce projet, la commune affirme sa volonté de préserver l'environnement tout en maîtrisant ses dépenses publiques.



ÉCLAIRAGE SUR UN PROJET



Valréas (84)

Projet de rénovation de l'éclairage public

→ Un éclairage moins énergivore, intelligent et adapté aux usages

- 9 616 habitants, commune rurale en Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Coût prévisionnel de l'investissement : 2,1 M€ (tranche ferme)
- Financement prévisionnel : à déterminer

La commune de Valréas dispose d'un **parc d'éclairage public conséquent**, composé principalement de **sources traditionnelles d'alimentation** telles que les lampes à vapeur de sodium haute pression (SHP) et de lampes à iodures métalliques (IM). Il est complété par des **éclairages de mise en valeur des monuments emblématiques** comme le Château de Simiane ou la Tour Ripert, et par l'**éclairage sportif** réparti sur plusieurs sites.

L'ensemble de ce parc est ancien et doit être modernisé afin de **répondre aux normes actuelles et limiter la consommation énergétique**. Ce projet d'ampleur s'articule autour de plusieurs axes : maintenance préventive et corrective des réseaux existants, rénovation et modernisation des installations pour améliorer leur efficacité énergétique, et extension des réseaux.

La **dimension verte du projet est centrale** et repose sur le remplacement des lampes « énergivores » (SHP et IM) par des luminaires LED, plus économes en énergie et offrant une durée de vie plus longue. L'objectif est d'atteindre un parc 100% LED. Le projet prévoit également la mise en place de systèmes de gestion intelligente afin d'optimiser les consommations en fonction des besoins réels.



I4CE a développé une méthodologie pour aligner stratégie financière et stratégie climatique : le PPI aligné climat.

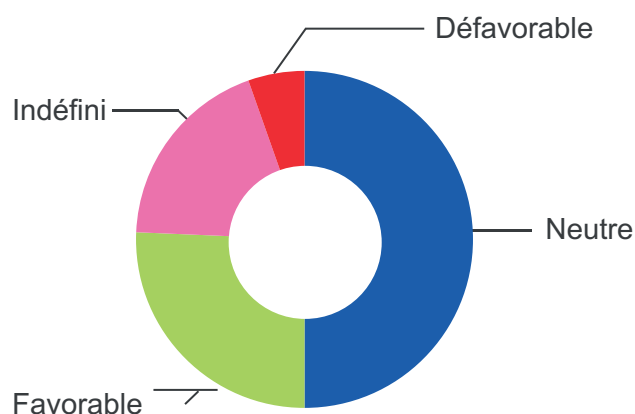
L'Institut de l'économie pour le climat (**I4CE**) est une association d'intérêt général, à but non lucratif, **experte de l'économie et de la finance**, initiative de l'AFD et de la Caisse des Dépôts, dont la mission est de faire avancer l'action contre les changements climatiques. Grâce à ses recherches appliquées, l'Institut contribue au **débat sur les politiques publiques liées au climat**.

Le budget vert et l'annexe verte dressent un état des lieux, qualitatif ou déclaratif, des dépenses à un instant précis. Ils ne répondent pas à une question pourtant décisive pour une collectivité : combien faut-il investir, et dans quoi, pour atteindre ses propres objectifs climat ? C'est à cette question prospective que répond **la méthode pour élaborer un plan pluriannuel d'investissement (PPI) aligné climat**, une méthode développée par I4CE en partenariat avec une vingtaine de collectivités des différents blocs (communes et EPCI, départements, régions).

LE BUDGET VERT

Le budget vert est un état des lieux du budget à un moment donné, utile comme point de référence pour construire...

→ Quelles sont les dépenses favorables et défavorables au climat ?



LE PPI ALIGNÉ CLIMAT

... la trajectoire d'investissement à programmer et financer pour atteindre ses objectifs climat : PPI aligné climat



→ **Quoi programmer en plus ?**

Chiffrer les investissements Climat « au bon niveau » à partir des objectifs climat



→ **Quoi adapter ?**

Faire en sorte que tous les investissements planifiés (climat ou pas) intègrent un réflexe adaptation



→ **Quoi rediriger ?**

À quoi renoncer ?

Pour aider à déterminer la trajectoire d'investissement à programmer pour atteindre ces objectifs climat, I4CE a développé deux cahiers méthodologiques distincts, à la mesure du degré de maturité de chaque sujet :

- Le **cahier atténuation** permet de partir des objectifs climats sectoriels de la collectivité (si existants, nationaux sinon), de les décliner en trajectoire physique (m² à rénover énergétiquement, km d'aménagements cyclables, etc.), puis en besoins d'investissement à partir de coûts unitaires de référence.
- Le **cahier adaptation** invite à s'assurer de la prise en compte des sujets d'adaptation au changement climatique : analyser les vulnérabilités du territoire, établir un niveau d'adaptation dans sept domaines d'action publique locale. En fonction du niveau d'adaptation visé, le cahier aide à dimensionner deux types de besoins : les investissements « classiques » pour lesquels il s'agit d'intégrer un « réflexe adaptation », et des investissements additionnels dédiés à l'adaptation.



La démarche présente quatre bénéfices principaux :

- Elle améliore le **pilotage financier en s'assurant de la cohérence de l'ambition climat** par rapport aux choix budgétaires et capacités financières ;
- Elle aide à **atteindre les objectifs climat en donnant à voir**, lors des arbitrages budgétaires, **l'impact d'un report ou d'une suppression d'investissement** ;
- Elle permet d'**engager un dialogue objectif avec les financeurs**, publics et privés, en objectivant l'effort d'investissement nécessaire ;
- Elle **engage enfin élus, agents et partenaires dans la réalisation des objectifs climat**, en interne comme en externe.

Pour accompagner sa mise en œuvre, I4CE a également élaboré un guide méthodologique qui détaille huit facteurs de réussite, identifiés à partir des bonnes pratiques constatées chez les collectivités partenaires, pour construire un PPI aligné climat. Ceux-ci permettent de structurer le portage politique de la démarche, le suivi de la bonne réalisation des investissements prévus et la gouvernance à mettre en place.

L'ensemble de ces ressources : synthèse, guide méthodologique, cahiers atténuation et adaptation est disponible gratuitement en ligne [sur le site d'I4CE](#), sous licence Creative Commons.



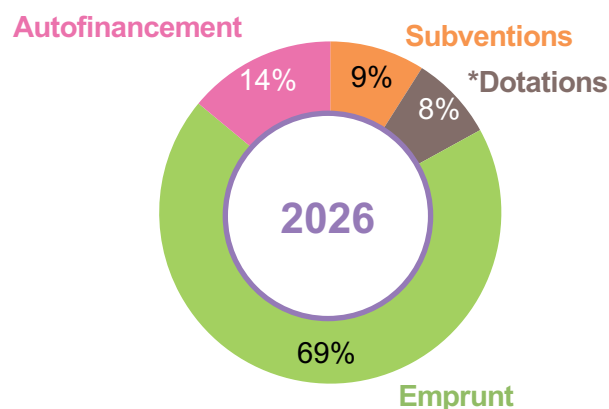
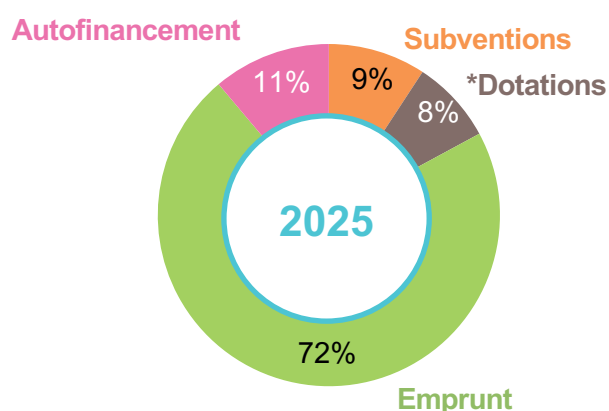
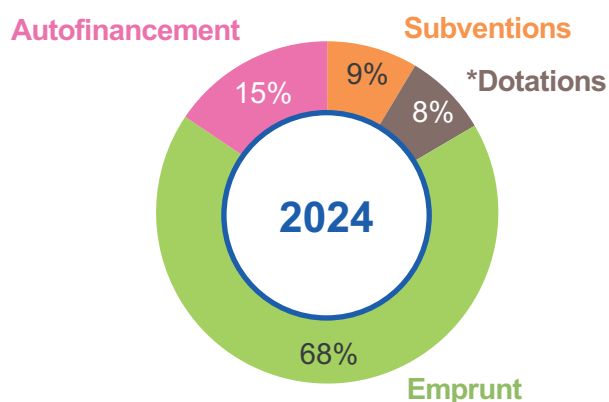
04



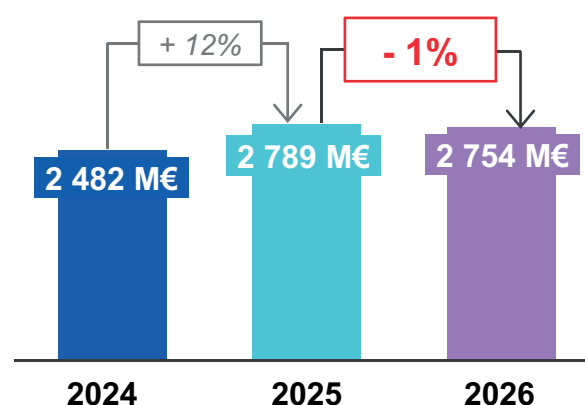
**Malgré un léger recul, l'emprunt
demeure la principale source
prévisionnelle de financement
des investissements des
collectivités**

Les collectivités du panel prévoient toujours de financer leurs intentions d'investissement majoritairement par recours à l'emprunt.

Le recours à l'emprunt représente plus de deux tiers du mix de financement projeté des intentions d'investissement des collectivités du panel. En 2026, la part projetée d'autofinancement remonte à 14% du mix de financement.



i Les intentions de recours à l'emprunt ont augmenté de 12% entre 2024 et 2025, soit plus du double de l'évolution des intentions d'investissement (+6%), tandis qu'elles baissent de 1% entre 2025 et 2026 :



i Entre 2024 et 2025, la part prévisionnelle de l'autofinancement des investissements diminue (de 15 à 11%), avant d'augmenter à nouveau (14%) en 2026.

i À l'échelle du panel, la part des subventions d'investissement et des dotations attendues inscrites aux BP 2024, 2025 et 2026 reste stable, à environ 17% du mix de financement des dépenses d'investissement.



collectivités sur 47 **ne comptaient pas recourir à l'emprunt dans leur budget primitif 2024**



collectivités sur 47 **ne comptaient pas recourir à l'emprunt dans leur budget primitif 2025**



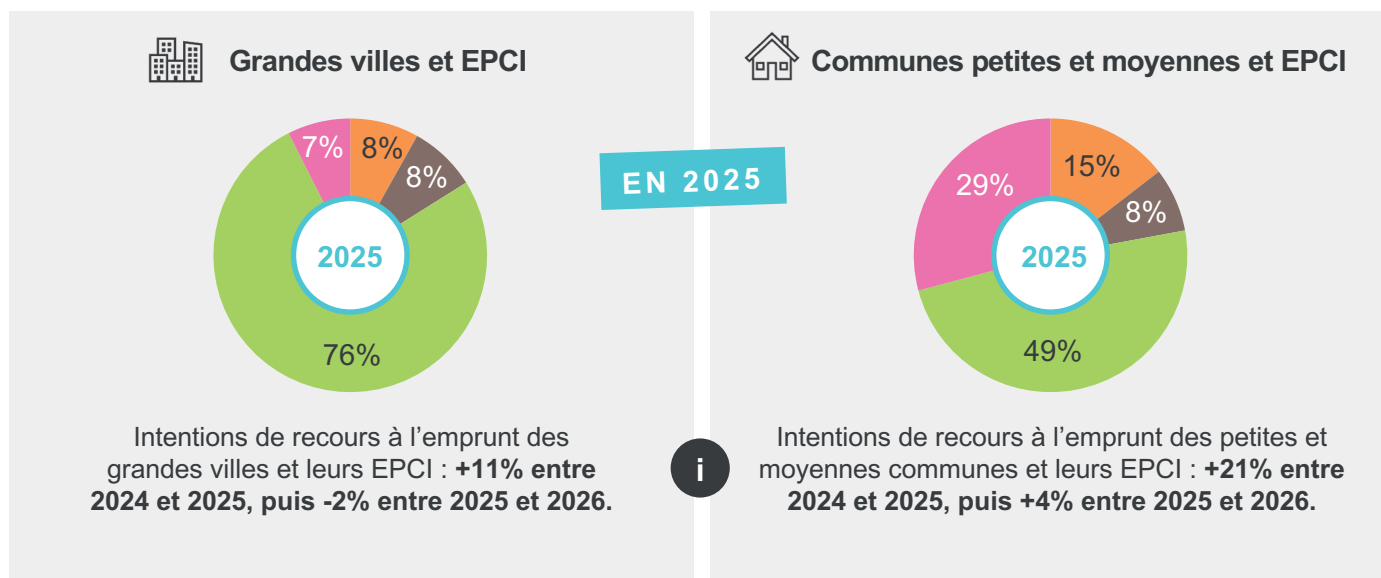
collectivités sur 47 **ne comptaient pas recourir à l'emprunt dans leur budget primitif 2026**

Répartition des recettes d'investissement dans le mix de financement prévisionnel des dépenses d'investissement des collectivités du panel, en 2024, 2025 et 2026

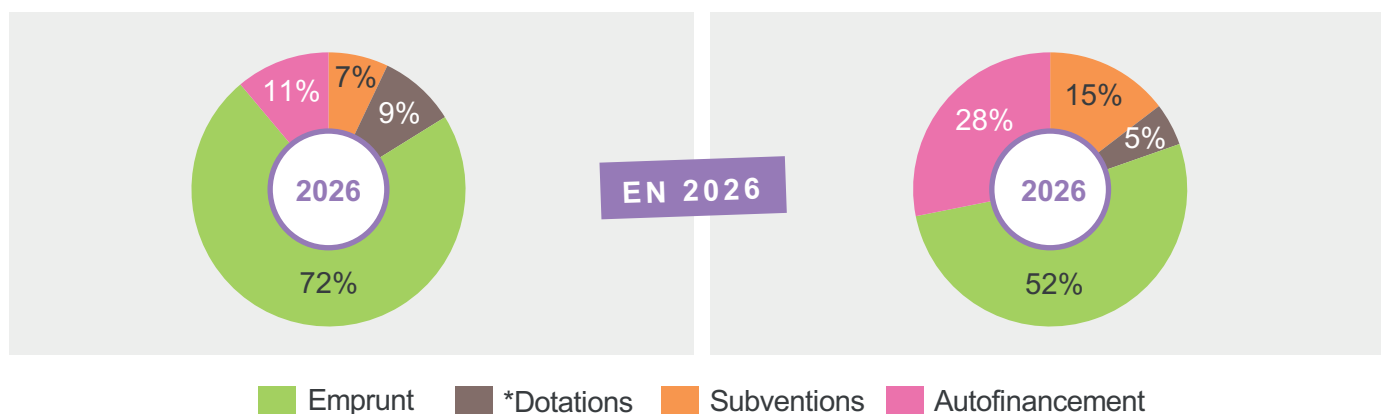
*Les dotations correspondent au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », et incluent donc notamment les recettes de FCTVA et de taxe d'aménagement.

Malgré la part majoritaire du recours à l'emprunt, les petites et moyennes collectivités comptent davantage sur l'autofinancement, tandis que les grandes collectivités et leurs EPCI tendent à réduire leur recours à l'endettement.

Les communes petites et moyennes et leurs EPCI misent davantage sur l'autofinancement que les grandes villes et leurs EPCI. Bien que l'emprunt reste la première source de financement, sa part reste en effet beaucoup plus faible (20 points d'écart en 2026).



En 2026, les grandes villes et leurs EPCI réduisent la part projetée de l'emprunt dans leur mix de financement, tandis que cette part poursuit sa progression pour les petites et moyennes communes et leurs EPCI.

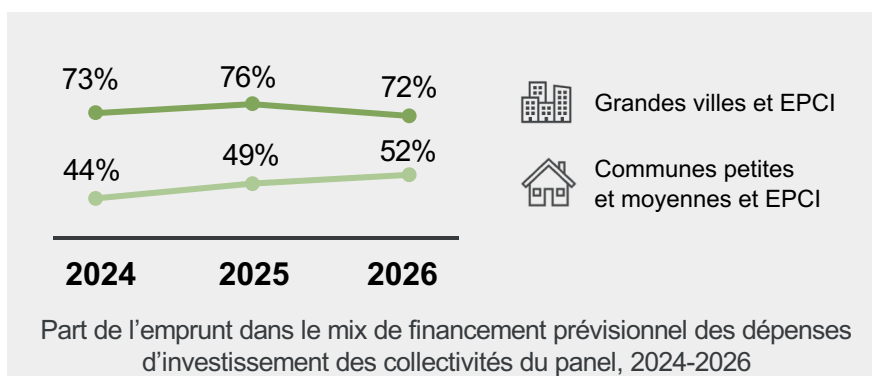


Répartition des recettes d'investissement dans le mix de financement prévisionnel des dépenses d'investissement des collectivités du panel, grandes villes et leurs EPCI / petites et moyennes communes et leurs EPCI, en 2025 et 2026

i À l'inverse des grandes villes et EPCI, sur la période 2024-2026, **les petites et moyennes communes et leurs EPCI accroissent leurs intentions de recours à l'emprunt**

Sur la période 2024-2026, les petites et moyennes communes et leurs EPCI ont augmenté leur recours à l'emprunt de 8 points, pour atteindre 52% en 2026.

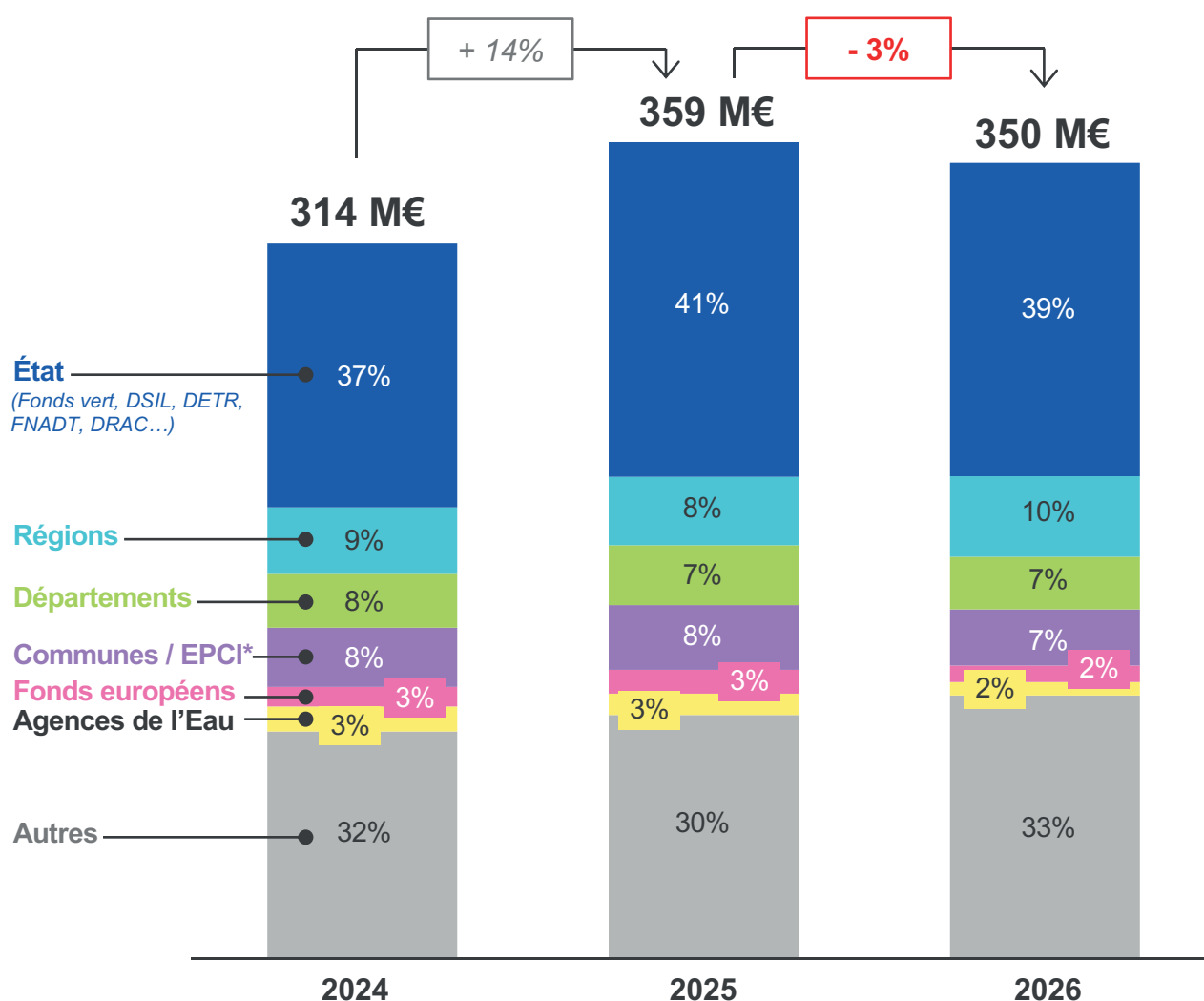
A l'inverse, s'agissant des grandes villes et de leurs EPCI, le recours à l'emprunt a légèrement diminué sur 2024-2026 (-1 point, à 72%), après un pic à 76% en 2025.



Les subventions attendues par les collectivités baissent entre 2025 et 2026 mais la répartition entre financeurs reste stable.

Les subventions attendues par les collectivités du panel reculent de 3% entre 2025 et 2026, contre une progression de 14% entre 2024 et 2025.

Elles proviendraient majoritairement de l'Etat (37% en 2024, 41% en 2025, 39% en 2026) et des autres collectivités territoriales (régions, départements et communes / EPCI associé(e)), à hauteur de 25% en 2024, de 23% en 2025, et de 24% en 2026.



Répartition de l'origine des subventions inscrites aux budgets primitifs des collectivités du panel, en 2024, 2025 et 2026

**Note de lecture : certaines collectivités du panel prévoient de recevoir des subventions de leur EPCI de rattachement ou de communes-membres pour la réalisation de leurs projets d'investissement.*



Les délais de versement des subventions se sont allongés et les recherches de financement sont devenues plus complexes, avec de plus en plus de critères à respecter, ce qui nécessite davantage de moyens humains.

– La directrice générale des services d'une intercommunalité rurale

17%

des collectivités du panel n'inscrivent aucune subvention dans leurs budgets primitifs.

Les subventions reçues resteront cruciales pour la mise en œuvre des projets, et notamment pour les projets « verts ».



63%

des collectivités du panel estiment que sans subventions, leurs projets d'investissements verts pourraient être remis en cause.

28%

des collectivités du panel estiment que les subventions permettront d'accroître l'ambition des projets de transition écologique mis en œuvre.



La baisse du soutien public, qui devrait se poursuivre dans les prochaines années, nous oblige à être très prudents et à redimensionner nos investissements. Le prochain mandat sera marqué par le recours à l'emprunt et au levier fiscal.

– Le directeur général des services d'une intercommunalité urbaine

La baisse des subventions est très nette depuis un an et est vraiment préjudiciable, affectant notre capacité d'investissement. L'affaiblissement du soutien public met en péril de nombreux projets prévus.

– Le directeur général des services d'une intercommunalité périurbaine

ÉCLAIRAGE SUR UN PROJET



GrandAngoulême (16) Réhabilitation d'une friche pour accueillir une Ecole de la deuxième chance (E2C)

- 146 911 habitants, communauté d'agglomération de Nouvelle-Aquitaine
- Coût prévisionnel de l'investissement : 1,15 M€ HT
- Financement : 299 000 € (Etat / FNADT), 218 500 € (Région), 632 500 € (autofinancement)

Dans le double objectif de lutter contre le décrochage scolaire et le changement climatique, **GrandAngoulême a investi une friche afin de relocaliser l'Ecole de la deuxième chance (E2C)**. Le choix du site, une ancienne école primaire fermée depuis plus de dix ans, permet de réemployer un foncier existant, de limiter l'empreinte carbone et de répondre à l'objectif du « zéro artificialisation nette » (ZAN).

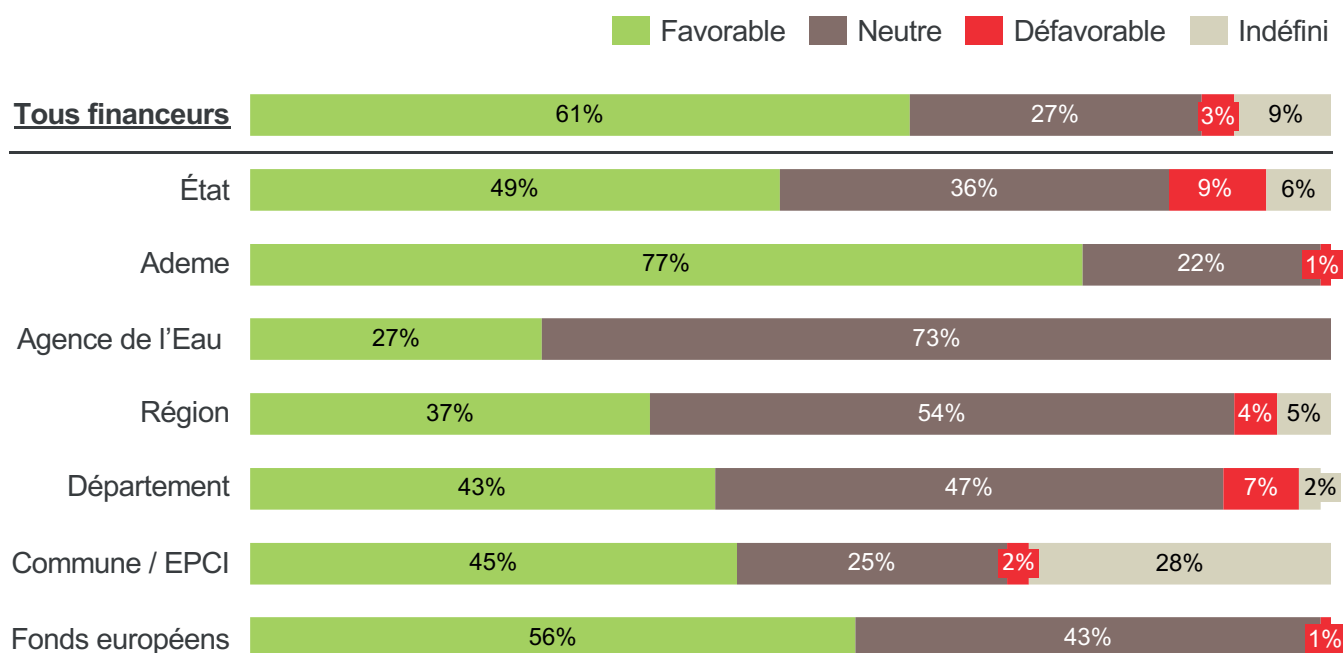
Sur une surface de plus de 350 m², cette réhabilitation est effectuée selon les **normes environnementales** en vigueur, incluant les objectifs de rénovation énergétique du **décret tertiaire** (baisse de plus de 40 % des dépenses énergétiques). Elle inclut l'utilisation de **matériaux naturels**, le remplacement d'une chaudière gaz par une pompe à chaleur couplée à un **puits canadien**, la **désimperméabilisation** de l'ancienne cour d'école, et une **renaturation** avec la plantation d'arbres et de végétaux.

L'objectif de l'école de la deuxième chance est d'**aider des jeunes non-diplômés** âgés de 16 à 35 ans et sortis du système scolaire. Elle comprend un accompagnement individuel et collectif qui vise à l'élaboration d'un projet professionnel et à une remise à niveau des savoirs. Les jeunes sont orientés vers l'E2C par des partenaires comme France Travail ou la Mission Locale. L'E2C d'Angoulême permet d'accueillir jusqu'à 120 personnes par an.



La mise en place de critères « verts » par les financeurs concourt à la mise en œuvre de projets favorables à l'atténuation du changement climatique par le bloc communal.

Malgré une diminution de 5 points en un an, les financements des pouvoirs publics sont majoritairement toujours dirigés vers les projets favorisant l'atténuation du changement climatique. Environ deux tiers de leurs subventions financent des projets qui auraient un impact favorable sur l'atténuation du changement climatique. Une très faible part de ces financements (3%) est dirigée vers des projets défavorables et concerne presque exclusivement des projets engendrant une artificialisation.



Répartition des subventions attendues par les collectivités du panel, en fonction de l'impact du projet subventionné sur l'atténuation du changement climatique, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets.



72%

des collectivités du panel jugent que l'obtention de subventions publiques est devenue plus difficile, et

84%

comptent recourir à l'endettement pour financer les projets contribuant à la transition écologique et à l'adaptation de leurs territoires.



Les collectivités ont des besoins d'investissement qui augmentent, notamment pour faire face au changement climatique, alors que le soutien public ne cesse de diminuer.

– Le responsable des finances d'une commune rurale

ÉCLAIRAGE SUR UN PROJET



Communauté de communes du Seignanx (40) Construction d'un équipement aquatique communautaire

→ Une construction ambitieuse intégrant une dimension écologique

- 30 218 habitants en 2023, intercommunalité en Nouvelle-Aquitaine
- Coût de l'investissement : 13,5 M€ HT
- Financement prévisionnel : 900 000€ (Département), 500 000€ (Région), 300 000€ (Etat), 200 000€ (UE), 11 600 000€ (autofinancement)

Au regard de la proximité avec le littoral, l'apprentissage de la natation constitue un enjeu clef pour les 4 000 élèves des 8 communes du Seignanx. Cependant, le territoire ne dispose d'aucun équipement aquatique, augmentant le risque de noyades et limitant les possibilités d'exercice sportif.

Dans ce contexte, les élus communautaires ont décidé de construire un **équipement aquatique ambitieux**, permettant d'accueillir gratuitement les élèves du territoire. En cours de réalisation depuis septembre 2025, le projet sera livré en juin 2027 et comprend un bassin de 25 mètres avec 5 lignes d'eau, un bassin d'apprentissage de 160 m², une pataugeoire, un toboggan et un espace bien-être.

Les besoins énergétiques de cet équipement seront assurés par une **pompe à chaleur de 175 kW** et par la production d'électricité grâce à l'installation de **panneaux photovoltaïques**. L'eau des bassins sera par ailleurs réutilisée dans les sanitaires. Au total, **50% des besoins énergétiques seront couverts par les énergies renouvelables**.



Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (77) Rénovation du gymnase Pierre de Coubertin à Vulaines-sur-Seine

→ Une rénovation complète sur 4 ans

- 70 909 habitants en 2025, intercommunalité urbaine en Île-de-France
- Coût prévisionnel de l'investissement : 3 599 000 € (sur 4 ans de 2023 à 2026)
- Financement : 549 295 € (Etat/DSIL), 159 647 € (Région), 739 800 € (Département), 2 150 258€ (autofinancement)

La rénovation du gymnase Pierre de Coubertin à Vulaines-sur-Seine consiste en **l'isolation complète du bâtiment sur 4 ans**, permettant une diminution de la consommation énergétique, et l'installation d'équipements ne dépendant pas des énergies fossiles (notamment trois pompes à chaleur). Les vestiaires ont été rénovés et bénéficient d'un éclairage automatique dans les parties communes pour **limiter la consommation énergétique**.

Par ailleurs, de nouveaux espaces ont été aménagés pour faciliter l'utilisation du gymnase et **encourager la pratique sportive**. Quatre vestiaires et sanitaires supplémentaires ont ainsi été créés et sont accessibles depuis l'extérieur du gymnase, sans communication avec le reste du bâtiment pour permettre une utilisation indépendante et différenciée des espaces. En parallèle, des espaces de rangements facilitant la logistique, un espace détente de 80 m² ainsi qu'un garage à vélos ont été construits.

Enfin, le projet comprend une **mise aux normes complète du bâti** tant en matière de sécurité que d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.



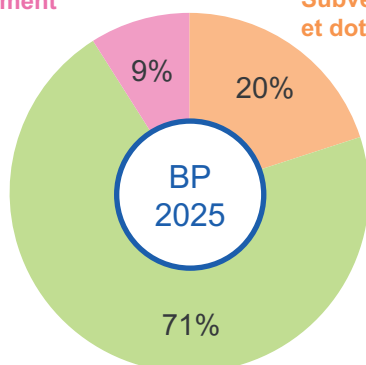
Le recours effectif à l'emprunt pour le financement des investissements des collectivités du panel a fortement augmenté entre 2024 et 2025.

Prévisionnel

*Autofinancement

Subventions
et dotations

Emprunt

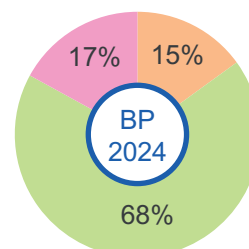


Mix de financement projeté des collectivités du panel, sur la base de l'analyse des budgets primitifs 2025

Le **mix de financement** inscrit dans les **budgets primitifs** consolidés des collectivités du panel est le suivant :

- **Subventions et dotations** : 20%
- **Autofinancement** : 9%
- **Recours à l'emprunt** : 71%

Pour rappel, le **mix de financement prévisionnel en 2024** était le suivant :

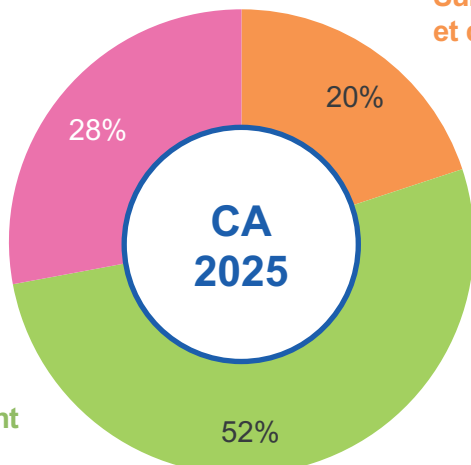


Réalisé

*Autofinancement

Subventions
et dotations

Emprunt

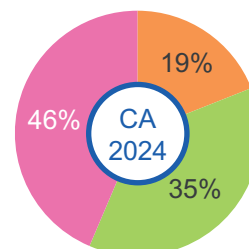


Mix de financement réel des collectivités du panel, sur la base de l'analyse des comptes administratifs 2025

L'analyse des **comptes 2025** consolidés des collectivités du panel affiche le **mix de financement réel** suivant :

- **Subventions et dotations** : 20%
(taux de réalisation de 89%)
- **Autofinancement** : 28%
(taux de réalisation de 281%)
- **Recours à l'emprunt** : 52%
(taux de réalisation de 65%)

Entre 2024 et 2025, la part de l'emprunt a augmenté de 17 points tandis que celle de l'autofinancement a diminué de 18 points.



N.B. : les travaux de la Banque Postale en 2025 ont été réalisés à l'échelle de 43 collectivités, sur les 47 que compte le panel.

ZOOM

Dans un contexte d'incertitudes autour des finances publiques à l'échelle de l'ensemble des administrations, **il existe une corrélation entre l'obtention de subventions et la réalisation des investissements.**

De la même manière, **leur capacité d'autofinancement effectivement dégagée est près de trois fois supérieure** au montant inscrit dans les budgets primitifs (taux de réalisation de 281%, soit 15 points de plus qu'en 2024).

*Autofinancement y compris recettes de cessions d'actifs.

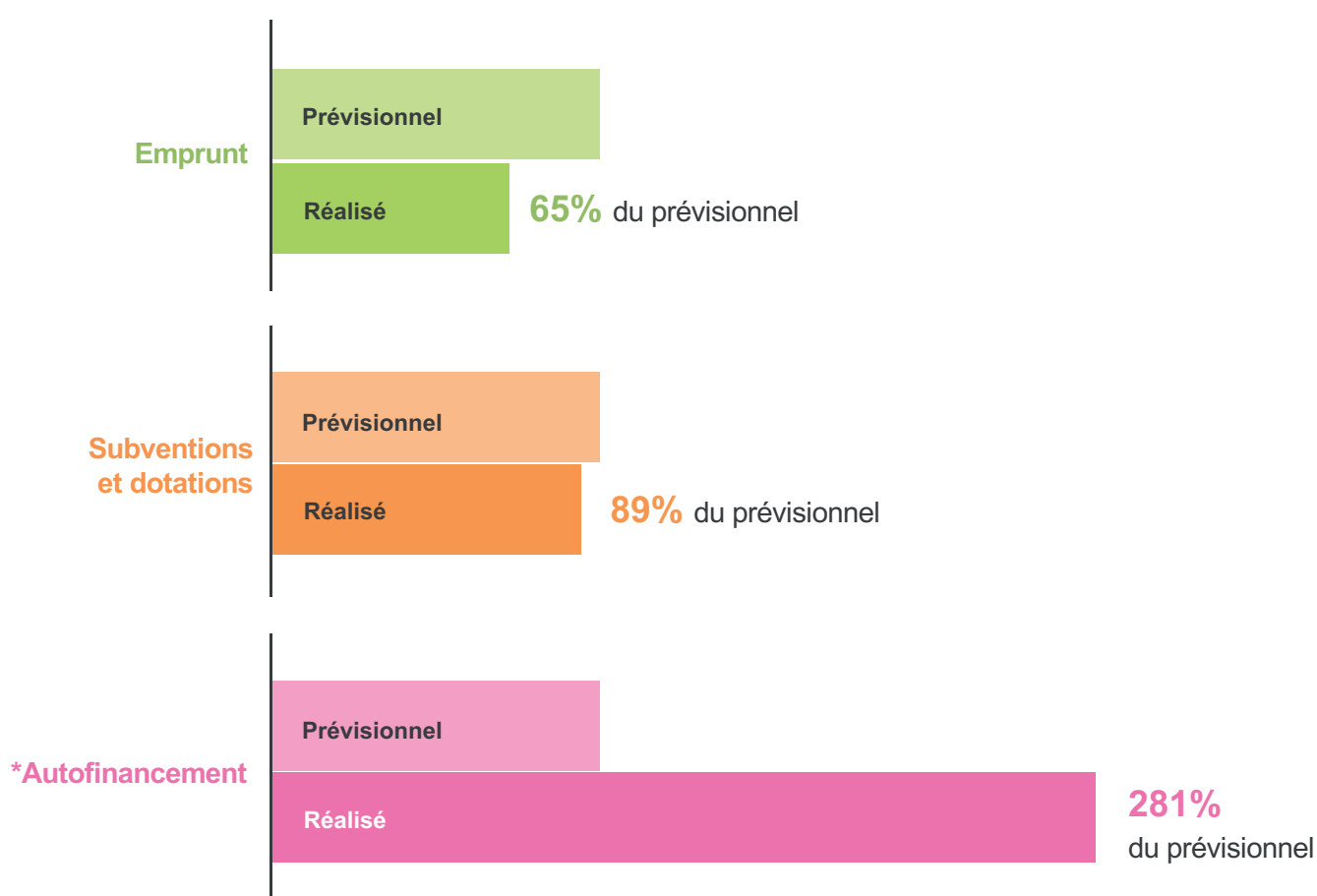
Tandis que les collectivités obtiennent moins de subventions qu’au prévisionnel, elles dégagent une meilleure capacité d’autofinancement qu’elles ne l’envisagent dans leurs budgets primitifs : elles ont finalement moins recours à l’emprunt, qui devient toutefois plus structurant par rapport à 2024.

En 2025, alors que les collectivités du panel ont obtenu **moins de subventions que le niveau attendu**, elles sont parvenues à dégager une **meilleure capacité d’autofinancement que les montants inscrits** dans leurs budgets primitifs :

- Taux de réalisation des subventions et dotations : 89% (126% en 2024)
- Taux de réalisation de l’autofinancement : 281% (266% en 2024)

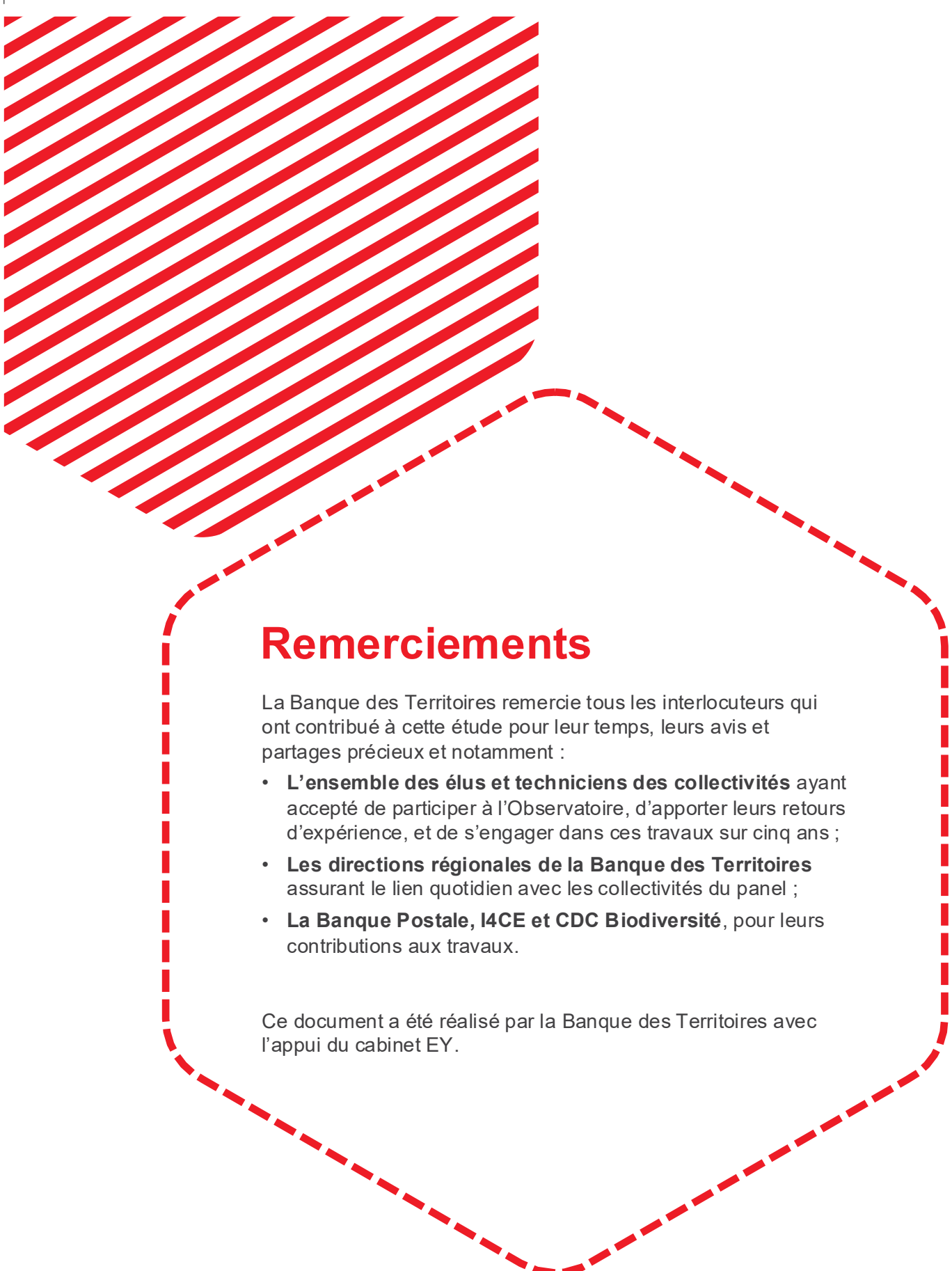
Dans ces conditions, **le recours à la dette demeure modulé en fonction des besoins réels : les collectivités du panel ont emprunté moins que ce qu’elles avaient inscrit dans leurs budgets primitifs** (taux de réalisation de 65%, contre 51% en 2024).

L’endettement apparaît donc comme un élément de plus en plus structurant du financement des investissements du bloc communal. Il reste toutefois fortement dépendant de la capacité d’autofinancement des collectivités et du niveau de soutien public qui, malgré les préoccupations, demeure proche du niveau attendu.



Taux de réalisation (analyse comptes administratifs) du mix de financement inscrit dans les budgets primitifs 2025 des collectivités du panel

N.B. : compte tenu des délais de réalisation des opérations d'investissement, et des décalages de calendrier entre l'enregistrement des dépenses et celui des recettes, les taux de réalisation des subventions ne pourront véritablement être appréciés qu'en cumul sur la période au terme de l'étude.



Remerciements

La Banque des Territoires remercie tous les interlocuteurs qui ont contribué à cette étude pour leur temps, leurs avis et partages précieux et notamment :

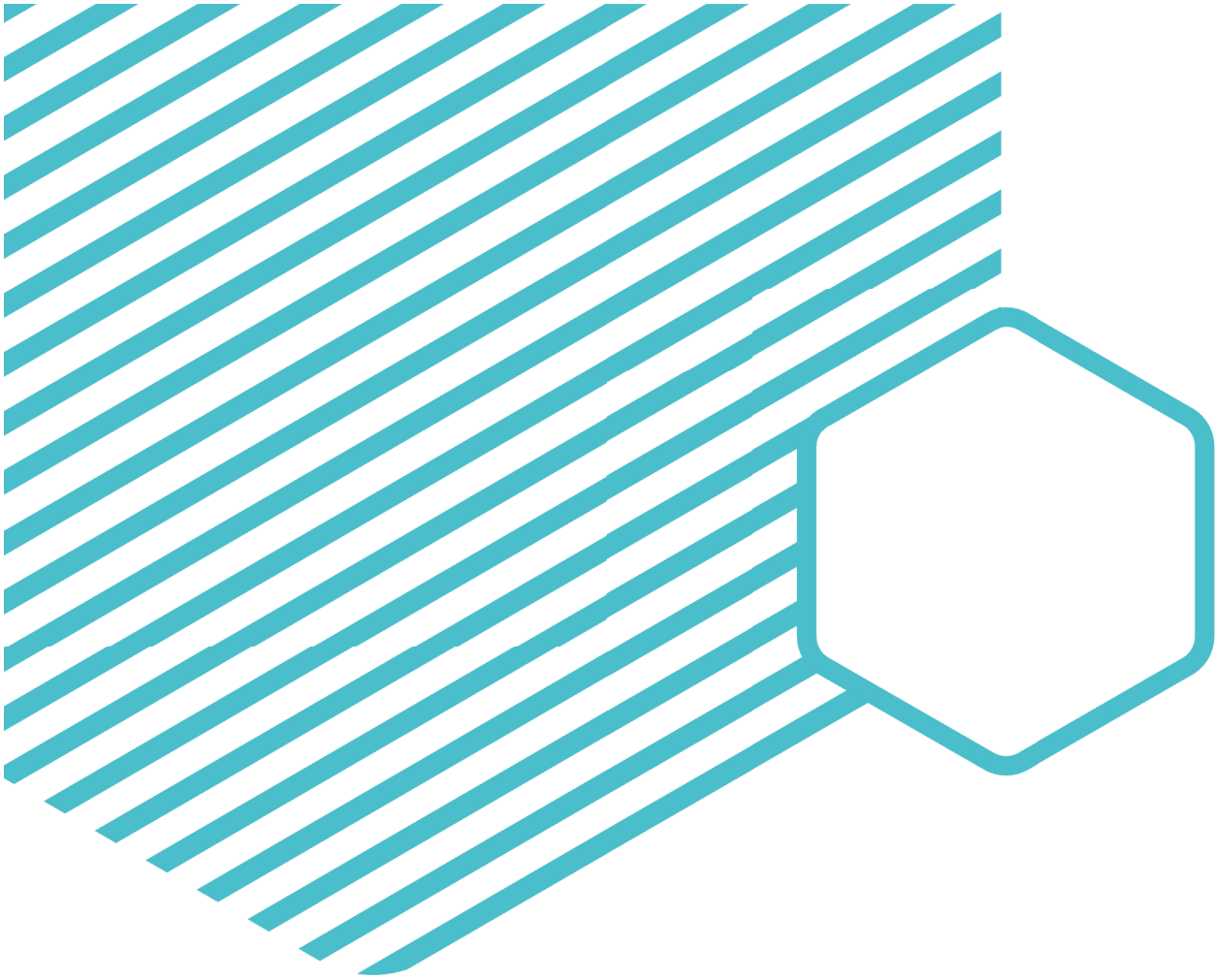
- **L'ensemble des élus et techniciens des collectivités** ayant accepté de participer à l'Observatoire, d'apporter leurs retours d'expérience, et de s'engager dans ces travaux sur cinq ans ;
- **Les directions régionales de la Banque des Territoires** assurant le lien quotidien avec les collectivités du panel ;
- **La Banque Postale, I4CE et CDC Biodiversité**, pour leurs contributions aux travaux.

Ce document a été réalisé par la Banque des Territoires avec l'appui du cabinet EY.

Nos implantations.

Contactez dès à présent votre interlocuteur en direction régionale.







Annexes

Annexe : liste des collectivités du panel (1/2)

Collectivité	Région	Type – Caractéristique
Beauvais	Hauts-de-France	Commune
CA du Beauvaisis	Hauts-de-France	EPCI
Bordeaux	Nouvelle-Aquitaine	Commune
Bordeaux Métropole	Nouvelle-Aquitaine	EPCI
Bourg-Saint-Maurice	Auvergne-Rhône-Alpes	Commune – Montagneux
CC Haute-Tarentaise	Auvergne-Rhône-Alpes	EPCI – Montagneux
Brienne-le-Château	Grand Est	Commune
CC Lacs de Champagne	Grand Est	EPCI
CA Cap Excellence	Guadeloupe	EPCI – Ultramarin
CA GrandAngoulême	Nouvelle-Aquitaine	EPCI
CA du Pays de Fontainebleau	Ile-de-France	EPCI
CC Bretagne Romantique	Bretagne	EPCI
CC du Seignanx	Nouvelle-Aquitaine	EPCI - Littoral
CC Grand Pic St Loup	Occitanie	EPCI
CC Le Gesnois Bilurien	Pays de la Loire	EPCI
Chatou	Ile-de-France	Commune
Corte	Corse	Commune
CC du Centre Corse	Corse	EPCI
Ecully	Auvergne-Rhône-Alpes	Commune
Granville	Normandie	Commune – Littoral
CC Granville Terre et Mer	Normandie	EPCI – Littoral
Héry	Bourgogne-Franche-Comté	Commune
Le Havre	Normandie	Commune
Le Poinçonnet	Centre Val-de-Loire	Commune

Classification INSEE	Nombre d'habitants (2023)	Programme(s)
Urbain intermédiaire	56 677	ACV, QPV, Territoire d'industrie
Urbain intermédiaire	103 890	ACV, QPV
Urbain dense	265 255	QPV
Urbain dense	842 622	QPV
Urbain intermédiaire	7 187	-
Rural	15 532	-
Rural	2 738	PVD
Rural	9 093	PVD
Urbain intermédiaire	97 762	-
Urbain intermédiaire	146 911	ACV, QPV
Urbain intermédiaire	70 909	-
Rural	37 781	PVD
Urbain intermédiaire	30 218	Territoire d'industrie
Rural	50 876	PVD
Rural	30 234	PVD
Urbain dense	30 504	-
Urbain intermédiaire	7 654	PVD
Urbain intermédiaire	9 951	PVD
Urbain dense	18 361	QPV
Urbain intermédiaire	12 581	PVD
Rural	44 842	PVD
Rural	1 789	Territoire d'industrie
Urbain dense	166 058	QPV
Urbain intermédiaire	5 848	-

Annexe : liste des collectivités du panel (2/2)

Collectivité	Région	Type – Caractéristique
Lozanne	Auvergne-Rhône-Alpes	Commune
Marennes-Hiers-Brouage	Nouvelle-Aquitaine	Commune – Littoral
Mulhouse	Grand Est	Commune
CA Mulhouse Alsace Agglomération	Grand Est	EPCI
Nancy	Grand Est	Commune
Grand Nancy	Grand Est	EPCI
Nantes	Pays de la Loire	Commune
Nantes Métropole	Pays de la Loire	EPCI
CC de l'Île d'Oléron	Nouvelle-Aquitaine	EPCI – Littoral
Olivet	Centre Val-de-Loire	Commune
Saint-Girons	Occitanie	Commune - Montagneux
CC Couserans Pyrénées	Occitanie	EPCI - Montagneux
Saint-Grégoire	Bretagne	Commune
Sarre-Union	Grand Est	Commune
CC de l'Alsace Bossue	Grand Est	EPCI
Seillans	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Commune
CC Pays de Fayence	Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPCI
Soulac-sur-Mer	Nouvelle-Aquitaine	Commune - Littoral
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPCI - Littoral
Toulouse	Occitanie	Commune
Toulouse Métropole	Occitanie	EPCI
Trois-Bassins	La Réunion	Commune – Ultramarin
Valréas	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Commune

Classification INSEE	Nombre d'habitants (2023)	Programme(s)
Urbain intermédiaire	3 182	-
Urbain intermédiaire	6 175	PVD
Urbain dense	109 285	QPV
Urbain dense	272 677	QPV
Urbain dense	104 260	QPV
Urbain dense	261 167	QPV
Urbain dense	323 204	QPV
Urbain dense	677 879	QPV
Rural	22 255	PVD
Urbain dense	22 855	Territoire d'industrie
Urbain intermédiaire	6 250	PVD, Territoire d'industrie
Rural	41 352	PVD
Urbain dense	9 957	QPV
Rural	2 772	PVD
Rural	24 157	PVD
Rural	2 707	-
Rural	30 664	-
Rural	2 922	-
Urbain dense	447 804	QPV
Urbain dense	503 020	QPV
Urbain dense	828 373	QPV
Urbain intermédiaire	7 185	PVD, Territoire d'industrie
Rural	9 616	PVD





banquedesterritoires.fr

